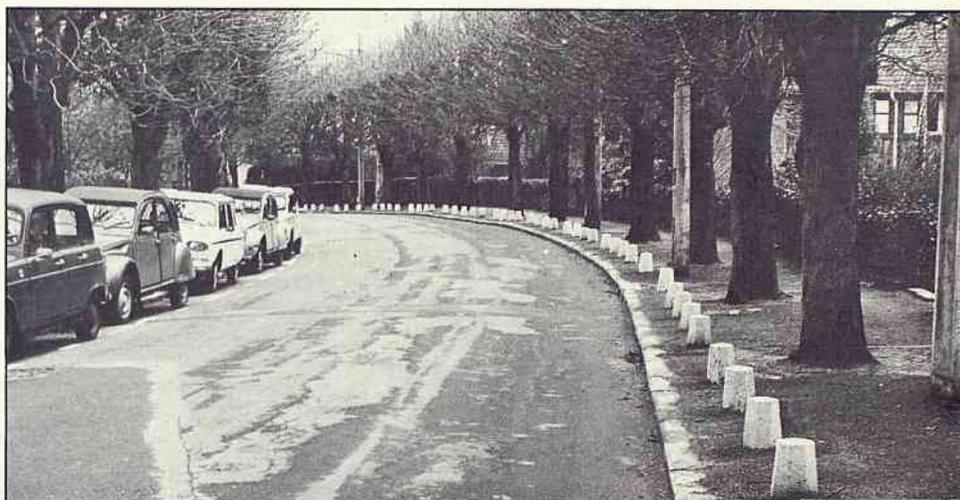


# SCEAUX

bulletin municipal d'information

JANVIER 1981

n° 103



Photos Jean-Pierre Cauquill

Pages 4, 5, 7 et 8, le dossier du mois

## LA TRAME PIÉTONNE

# LES SCÉENS

## État civil

Période du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 1980

### NAISSANCES

Alexis, Francis, Gabriel CARNET • Lohic AGNET • Vincent, Pierre, Albert MERRIEN • Raphaëlle, Marie, Marguerite VILATTE • Vincent, José TRUMEAU • Vassilios SAKARELOS • Claire DEYSSON • Julie, Marie, Pierrette DUBOIS • Arnaud GALLOT • Emmanuelle, Émilie, Maryline SAJA • Johann JOSEPH • Julie, Arlette, Marlène COSCAS • Christelle MAILLET • Valentine, Marguerite, Ginette CORVAISIER • André, Kazuhiro SAN-SALVADORE • Virginie HANOT • Ronan, Louis, Marie de LECLUSE de LONGRAYE • Erwan, Nicolas RAUDE • Thibault, Alban SALZE • Clément, Pierre BERNADAT.

### MARIAGES

Dominique, Henri PETIT et Fabienne DRIAN-COURT • Ka, Yiu MUI et Edwige, Hélène LACAZE • Élie, Gabriel BAYLE et Francine, Marguerite, Marthe VINCENT • Francis MANENTE et Catherine, Irène, Danièle, Thérèse COLLIN • Alain, Henri BUSIGNIES et Michèle, Marie, Suzanne HUMBERT • Claude, Maurice AMIRAL et Giliane GAY • Didier, Jean-Paul COLINET et Dominique, Maria, Marguerite ARLIE • Jean-Pierre LIGAON et Anastasija, Zdenka RIBAROV • Yannick, Guy AUBRY et Françoise NOGUIEZ • Pierre, Maurice, ANTOINE et Catherine, Marie, Yveline DEROSSY • Boutros AL HALLAQ et Astrid BORG • William, Landry ROY et Laurence, Marie, Marguerite, Françoise ALZUYETA • Ali BIAD et Michelle MONS • Thierry, Jean, Gérard CASTEX et Laure, Renée, Michèle GERMAIN.

### DÉCÈS

Suzanne, Marguerite ARNOUX • Marguerite EPSTEIN, veuve BERGSTRASSER • Alexandre SESSIAUT • Marcel, Ernest SCHONT • Béatrice SARAFIAN • René, Léon, Marie, Joseph ANTHOUARD • Marthe GELIN • Jean-Claude, Robert DUCHEMIN • Raymond, Paul LUCAS.

**Personnes décédées en dehors de Sceaux, n'y étant pas domiciliées et inhumées au cimetière communal dans un caveau de famille**

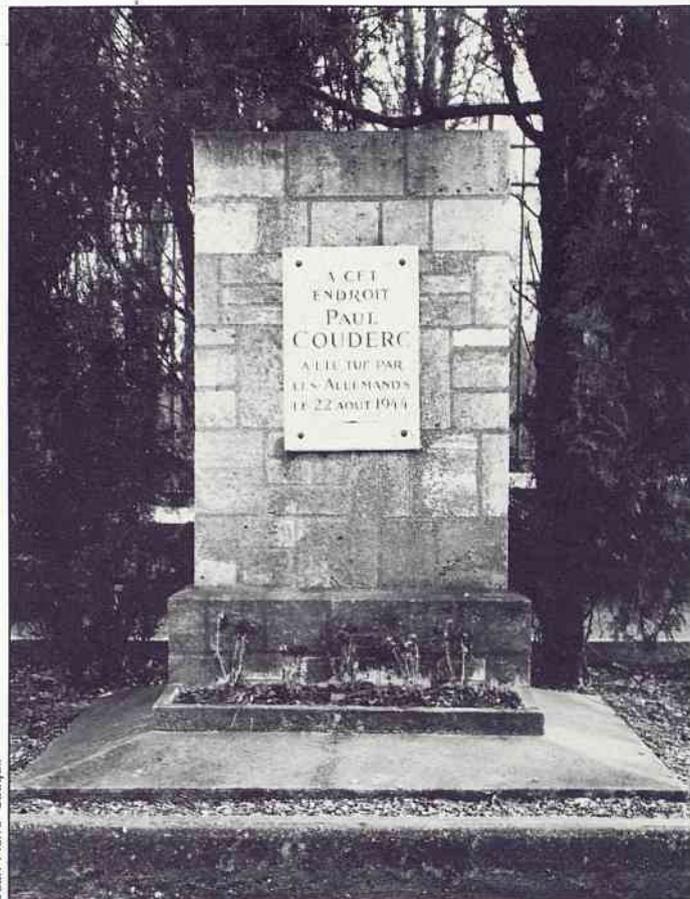
Maurice CHIROL, décédé le 28 novembre 1980 à Paris 16<sup>e</sup> • Marguerite JACQUELIN, décédée le 3 décembre 1980 à Paris 17<sup>e</sup> • André GOELLNER, décédé le 19 décembre 1980 à Villiers-Saint-Denis (Aisne).

## DES NOMS POUR DES RUES

### Les rues du souvenir (suite)

Aujourd'hui, je souhaite vous rappeler le souvenir de quatre Scéens victimes de la dernière guerre, tués sur le sol français au titre de la Résistance principalement ou lors des combats de la Libération.

C'est le cas de **Paul Couderc**, arrêté par les Allemands le 21 août 1944 alors qu'il descendait à bicyclette la rue de Fontenay. Apercevant une patrouille ennemie, il jette sa mulette qui contenait des tracts appelant au soulèvement, mais son geste a été vu : il est poursuivi, rattrapé et sera fusillé le mardi 22 août près du pont de Chartres à l'endroit où s'élève le petit monument commémoratif, au coin de l'ancienne voie des Glaises et de l'avenue Sully-Prudhomme. Son nom sera donné à la rue qu'il a ainsi marquée de son sang.



Jean-Pierre Cauquill

Autre victime des combats de la Libération, à Paris cette fois : **Marie-Madeleine Crenon**, âgée de 22 ans, sténographe au Ministère des Finances. Courageusement, pendant la semaine du soulèvement parisien, elle va quotidiennement à son travail : elle recevra une balle lors de la fusillade de la rue de Rivoli le 23 août 1944. Son nom a été donné à la rue des Heulins, dont je n'ai pas encore été en mesure de trouver l'origine.

Le cas de **Gaston Lévy** est un peu particulier : dès l'arrivée des troupes allemandes en France, il se replie à Saint-Amand-Montrond, petite ville du Cher alors en zone Sud. Son origine juive lui fait bien sûr craindre le pire. Dès 1941, il milite dans la Résistance au mouvement Libération-Sud, organise la diffusion du journal, fait du renseignement, participe à des opérations de parachutage, etc... Il échappe à toute poursuite jusqu'en juillet 1944. Le 21 juillet, la Gestapo de Bourges décide de supprimer tous les juifs repliés à Saint-Amand-Montrond et une grande rafle s'organise avec l'aide de la Milice locale. Le 26 juillet, tous les hommes

(28) seront emmenés et jetés dans les puits d'un domaine abandonné à Guerry. 8 femmes sur les 35 seront à leur tour exécutées quelques jours plus tard de la même façon.

Originaire de Nancy, Gaston Lévy s'était fixé dans notre ville avant la guerre. Son nom a été donné à la rue des Sablons, une de ces vieilles voies, autrefois sentiers, qui rappellent, comme les Glaises, le sol du Bassin parisien.

Quant à **Jean Mascré**, agent immobilier, issu d'une vieille famille de Sceaux, il fait dès le début de l'Occupation du renseignement pour les services anglais. Il est arrêté en 1942, mis au secret, jugé et condamné à mort. Il sera fusillé au Mont-Valérien le 27 novembre 1942. Son nom a été donné à la rue du Chemin-de-Fer, par la même décision du Conseil Municipal du 10 décembre 1944 qui a attribué les noms des victimes que nous venons d'évoquer plus haut ainsi que celui de Raymond Gachelin que nous étudierons ultérieurement.

Thérèse PILA

Bibliothécaire municipale

**Jean-Pierre TELLIER**

Administrateur de Biens

GESTION: 350.19.35

118, RUE HOUDAN



**CABINET TELLIER**

Agent Immobilier

TRANSACTIONS: 702.36.06

114 bis, Rue Houdan



face 3

## Des Scéens à l'honneur

### Ordre de la Légion d'honneur

#### Au grade de Chevalier

M. Jean Forget, 27, allée de Trévisse.

## Noces d'or ou de diamant

Les couples qui fêteront cette année leurs noces d'or ou de diamant sont invités à se faire connaître à la Mairie (ou auprès d'un conseiller municipal de leur quartier).

En effet, Monsieur le Maire organise traditionnellement en l'honneur des heureux jubilaires une réception à la Mairie au cours de laquelle leur est remise une médaille gravée à leur nom. Cette cérémonie est généralement relatée dans le Bulletin municipal.

Une date à retenir !

Celle du

**6<sup>e</sup> CROSS**

de la Ville  
de Sceaux

**DIMANCHE  
22 MARS 1981**

L'entraînement  
commence demain !

# sommaire

<b>LES SCÉENS</b> .....	2, 3
<input type="checkbox"/> État civil	
<input type="checkbox"/> Des noms pour des rues	
<input type="checkbox"/> Des Scéens à l'honneur	
<input type="checkbox"/> Noces d'or ou de diamant	
<b>LE DOSSIER DU MOIS</b> .....	4, 5, 7, 8
<input type="checkbox"/> La trame piétonne	
<b>ÉDITORIAL</b> .....	5, 6
<input type="checkbox"/> Action sociale et contraintes budgétaires	
<b>URBANISME</b> .....	9 à 13
<input type="checkbox"/> Plan d'Occupation des Sols : faisons le point !	
<b>BAL DE SCEAUX</b> .....	14, 15
<b>TRADITION FÉLIBRÉENNE</b> .....	16
<input type="checkbox"/> Les Jeux Floraux de Sceaux	
<b>LE NOUVEAU SOUS-PRÉFET D'ANTONY À SCEAUX</b> .....	17
<b>URBANISME-ÉQUIPEMENT</b> .....	18
<input type="checkbox"/> Plan d'Occupation des Sols	
<input type="checkbox"/> Conseil architectural à Sceaux	
<input type="checkbox"/> Le point sur l'îlot Charaire	
<input type="checkbox"/> Des travaux dans la ville	
<b>ACTION SOCIALE</b> .....	19
<input type="checkbox"/> Centre Information Accueil Services	
<input type="checkbox"/> Appel aux quêteurs volontaires	
<input type="checkbox"/> A votre service : l'ASAH	
<b>ASSOCIATIONS</b> .....	20 à 24
<b>COMMUNIQUÉS</b> .....	25
<b>PETITES ANNONCES</b> .....	26
<b>SERVICE DE GARDE DES MÉDECINS ET PHARMACIENS</b> .....	27
<b>À SCEAUX, DU 1<sup>er</sup> AU 28 FÉVRIER</b> .....	28

## **sceaux** BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 103 - Janvier 1981

22<sup>e</sup> année

Directeur : Jean-Louis Oheix - Rédacteur en chef : Philippe Laurent

Secrétariat de rédaction : Françoise Millet

Publicité : Françoise Millet, Claudine Chauveau - Conception-Réalisation : Franck Deglane

Édité par la Société d'Édition du Bulletin Municipal d'Information de Sceaux - SEBMIS

Association déclarée régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

122, rue Houdan (Hôtel de Ville), 92330 SCEAUX - ☎ 661.29.50, poste 360

Imprimerie « La Cootypographie », 6 bis, rue Denis-Papin, 92600 ASNIÈRES

**entreprise  
générale  
d'électricité**



**INSTALLATIONS ET DÉPANNAGES  
PAR UNE ÉQUIPE DE TECHNICIENS A VOTRE DISPOSITION**  
**R. SERVIGNAT & Cie**

12, RUE DES ÉCOLES - 92330 SCEAUX - ☎ 350.17.29 +  
S.A. au Capital de 300.000 F - QUALIFELEC IV 742

## Une trame piétonne pour les Scéens

Le rôle d'un conseil municipal est non seulement de gérer quotidiennement les services publics offerts aux habitants, mais aussi de définir l'avenir de la ville à moyen terme et de programmer tous les travaux et décisions qui permettent de le réaliser.

Le premier et principal instrument de cette planification est le POS, sur lequel je n'insisterai pas car de nombreuses informations vous ont été données, vous sont données dans ce bulletin, et vous seront encore diffusées.

Le Conseil municipal a décidé de se doter d'un deuxième instrument de planification : un plan de trame piétonne.

En effet, depuis plusieurs années, au fil des budgets, des réalisations importantes et de natures diverses en faveur des piétons ont vu le jour et sont encore en cours de réalisation : la rue Houdan entièrement piétonne dans le Vieux Sceaux, la réfection des sentiers et l'ouverture de celui de la halte-garderie, la sortie supplémentaire à la gare de Robinson, l'entrée de l'école des Blagis rue de Bagneux, le traitement particulier de la rue Eugène-Maison, de la rue du Docteur-Roux, de la rue Paul-Couderc avec un rétrécissement de chaussée au profit d'un trottoir plus large et planté... la mise en voie piétonne des rues Florian et Renaudin (partie Nord)...

Devant l'intérêt manifesté sans réserve par les Scéens sur ces réalisations, le Conseil municipal a décidé de développer ses efforts en faveur des piétons et donc, dans un premier temps, de se doter d'un plan à moyen terme qui sera réalisé progressivement. Aussi, chaque décision d'aménagement ou de travaux pourra être prise en référence à un projet cohérent, sans aller à son encontre.

Progressivement, l'avenir du cadre de notre ville est défini dans le sens de la sauvegarde de son ambiance, de son charme et de son caractère. Le projet de trame piétonne permettra d'apporter aux Scéens un plus grand confort, une plus grande sécurité à leurs déplacements de tous les jours.

Paul MERMET  
Maire adjoint

## La trame piétonne

Architecte urbaniste habitant à Sceaux de longue date, j'ai été amené à étudier, à la demande des habitants de ce quartier, plusieurs aménagements possibles pour le sentier de la Tour.

A la suite de cette première étude, la Municipalité m'a chargé d'une mission relative à l'établissement d'un plan d'aménagement de la circulation piétonnière sur l'ensemble du territoire communal.

Baptisé « trame piétonne », ce plan a pour but d'assurer une bonne cohérence entre les travaux qui seront désormais entrepris, qu'il s'agisse d'aménagement de sentiers ou de dispositions à prendre à l'occasion d'opérations de voirie traditionnelles.

- les cheminements spécifiquement « piétons » existants : sentiers ;
- les lieux de convergence des circulations pédestres : gares, établissements scolaires, centres d'activités commerciales ;
- les points de conflits où le piéton n'a pas ou plus sa place.

### Misère du piéton dans le domaine des circulations publiques

La multiplication des véhicules hippomobiles puis à moteur a conduit à séparer de façon matérielle les diverses catégories d'utilisateurs du domaine public. Les plans de circulation



Dans le cadre de la politique de participation voulue par la Municipalité, il m'a été demandé, au cours de réunions de comités de quartier, de :

- recueillir les souhaits ainsi que les études ou propositions déjà faites ;
- répertorier les points les plus critiques.

Plusieurs de ces réunions se sont déjà tenues, qui ont connu un franc succès.

### Analyse de la situation actuelle

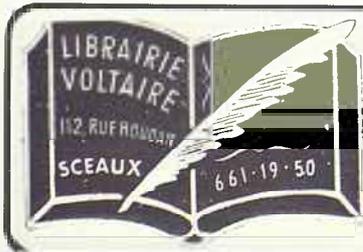
Pour entreprendre cette étude, il s'est avéré indispensable d'analyser la situation actuelle, c'est-à-dire de recenser :

étant, le plus souvent, entrepris pour eux-mêmes, sans souci des piétons, ceux-ci doivent se contenter des espaces restant après les aménagements conçus « pour améliorer la circulation ».

L'étude de la trame piétonne peut être l'occasion, à Sceaux, de prévoir une organisation meilleure du domaine public.

Pour que chaque fonction puisse retrouver sa place, il va être nécessaire de **faire de nouveaux choix**. Sauf à élargir considérablement la plupart des rues, il n'est en effet pas possible d'avoir simultanément :

- un trottoir planté, de bonne largeur ;
- du stationnement en abondance ;
- une circulation à double sens.



## Librairie-Papeterie VOLTAIRE

CLASSIQUE - MODERNE  
SCOLAIRE - ÉDITIONS D'ART  
MUSIQUE - PARTITIONS FLÛTE  
BUREAU - COMPTABLE - SCOLAIRE...

ouvert le LUNDI de 15 h à 19 h 30  
Du MARDI au SAMEDI de 9 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h 30

112, rue Houdan - 92330 SCEAUX  
Tél. 661.19.50

# éditorial

## Action sociale et contraintes budgétaires

par Pierre RINGENBACH,  
Maire adjoint délégué aux affaires sociales



En ce mois de janvier, mes collègues du Conseil municipal et moi-même mettons la dernière main au budget primitif 1981, travail délicat chaque année, puisqu'il s'agit de déterminer les crédits nécessaires à l'exécution de la politique municipale, tout en faisant en sorte que les impôts locaux demeurent dans une progression raisonnable.

Certes, l'action sociale bénéficie d'une priorité mais, en tant que responsable de ce secteur, je me dois aussi de tenir compte des contraintes budgétaires.

C'est ainsi qu'afin de disposer des crédits nécessaires pour mener les actions qui sont elles-mêmes prioritaires dans le domaine social, nous serons amenés à plafonner, voire même à réduire le montant de certaines dépenses et de certaines subventions dont le caractère n'apparaît pas essentiel. A ce propos, je tiens à remercier les responsables d'associations à caractère social qui, conscients de nos problèmes, ont limité de leur propre initiative les montants de leurs demandes de subventions. Puisse cet exemple être suivi par d'autres.

Bien entendu, un poste de crédits n'a jamais été discuté et ne le sera pas, c'est celui qui concerne les aides régulières ou exceptionnelles versées par le Bureau d'Aide Sociale aux personnes ou familles qui se trouvent dans des situations difficiles (plus de 150 personnes ou familles en 1980).

D'ailleurs, malgré les contraintes financières de plus en plus dures, le plan social qui avait été adopté par le Conseil municipal et exposé dans le Bulletin municipal de mai 1979 (n° 87), n'a jamais été remis en cause, et il est progressivement mis en œuvre ainsi qu'on a pu le lire au fil des différents articles parus dans le Bulletin municipal.

Et maintenant ?

Depuis le 12 janvier, un directeur du Bureau d'Aide Sociale a pris ses fonctions. Il nous est apparu en effet, dans le courant de l'année dernière, qu'afin de mettre en place à la Mairie un véritable service social et de coordonner l'ensemble de ce secteur, la création de ce poste se justifierait pleinement.

M<sup>me</sup> Cormier qui vient d'être recrutée pour assumer cette fonction, dont elle a déjà acquis l'expérience dans une ville de province, va donc, dès à présent, renforcer l'équipe actuelle et amener, je l'espère, une efficacité encore accrue dans le domaine social.

Suite page 6



Jean-Pierre Cauquil

### Caractéristiques des cheminements « piétons »

Pour qu'un cheminement « piétons » réponde aux besoins, il faut qu'il soit

- le plus direct possible ;
- continu et cohérent ;
- capable d'assurer la desserte des points de passage obligatoires ;
- adapté au rythme de la marche à pied ;
- générateur de rencontres et de communication ;
- sûr et agréable

Un bon critère pourrait être que les parents aient la possibilité de se déplacer avec leurs jeunes enfants sans devoir les tenir par la main.

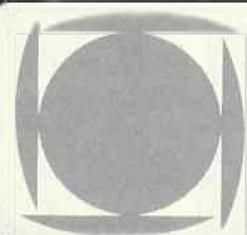
Les moyens à mettre en œuvre peuvent être :

- l'aménagement des sentiers existants ;
- la création de nouveaux cheminements indépendants de la voirie réservée aux automobiles ;
- l'aménagement très poussé de certains trottoirs, supposant une séparation paysagée entre les deux types d'utilisation ;
- la « piétonisation » totale de certaines voies ;
- la mise en place de voies où le piéton serait toujours prioritaire, du type des cours urbaines néerlandaises ;
- l'aménagement très soigné des lieux de rencontres et d'accueil, en particulier des abords des gares et des écoles, allant jusqu'à la mise en place d'abris.

Ces aménagements devraient être étudiés en dépassant la seule recherche du caractère fonctionnel, dans le but d'améliorer en toute occasion la qualité de la vie.

Léon-Pierre TROUSSEAU  
Architecte D.E.S.A. Urbaniste

Suite page 7



toutes assurances **CABINET ROBERT**  
incendie • accidents • risques divers • vie • assurances recours

151, RUE HOUDAN - 92330 SCEAUX - Tél. 660.17.45 +

## Editorial (suite)

Sous un délai très bref, c'est-à-dire dans le courant de ce premier semestre 1981, des améliorations vont pouvoir être apportées sur trois points :

- Un local va (enfin !) être affecté et aménagé pour le Club des anciens des Blagis dont l'activité ne cesse de croître. Il ne reste plus qu'à régler quelques problèmes administratifs et à effectuer les travaux.
- Un minibus sera, à titre expérimental dans un premier temps, mis en service vers 14 h 30 chaque jour pour assurer le transport vers leur domicile des personnes fréquentant le foyer-restaurant. Vers 15 h, ce même minibus assurera un transport des Blagis vers Sceaux-centre. Ce service répond à une demande largement exprimée par de nombreuses personnes, notamment âgées, du quartier des Blagis.
- Le car, acquis récemment par la Ville et qui doit être livré ce mois-ci, sera mis, certains jours, à la disposition des clubs du troisième âge afin d'effectuer des transports pour leur compte, complémentaires à son utilisation par les scolaires.

Deux grandes opérations demeureront encore à entreprendre : l'extension de la résidence-foyer des Imbergères et la création du centre médico-social de l'îlot Charaire.

Le projet d'extension de la résidence-foyer a été approuvé par le Conseil municipal, le 28 juin dernier, et la réalisation est maintenant suspendue à l'octroi des subventions nécessaires, ce qui rend encore imprécise sa programmation dans le temps.

Le centre médico-social de l'îlot Charaire, quant à lui, regroupera la halte-garderie, le centre de PMI, le centre de soins légers et, très probablement, la crèche familiale

municipale. Cette crèche n'était pas prévue à l'origine mais une étude récente a révélé que, malgré l'existence à Sceaux de deux crèches départementales, nombre de demandes ne pouvaient encore être satisfaites. Le système de crèche familiale, intermédiaire entre la crèche classique et les assistantes maternelles indépendantes, permettra d'apporter un service nouveau aux mères de jeunes enfants. Le centre de cette crèche familiale sera regroupé avec la halte-garderie, ce qui permettra une utilisation plus rationnelle des locaux.

La réalisation du centre médico-social est actuellement à l'étude et il est très probable que les travaux commenceront vers la fin de cette année, dans le cadre de la première tranche de l'opération Charaire.

\*  
\*

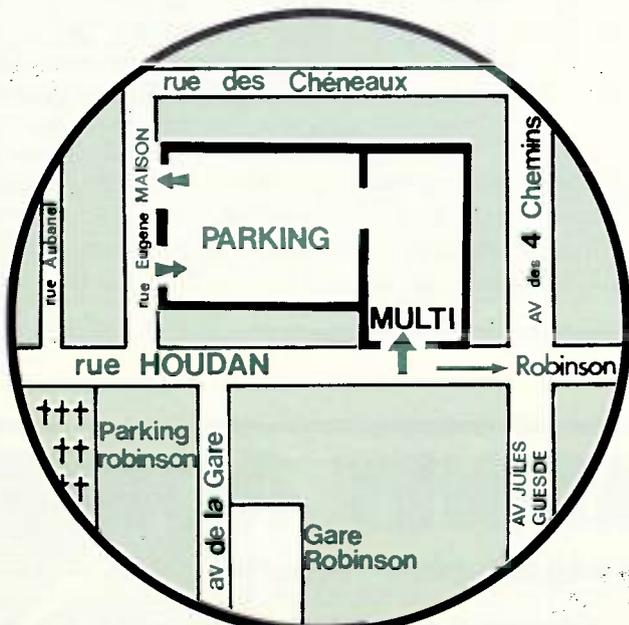
Dans son éditorial du Bulletin municipal d'octobre 1980, Monsieur le Maire avait énuméré, entre autres, un certain nombre d'actions à mener dans le domaine social, mais il avait également évoqué les difficultés rencontrées dans la gestion du budget communal et souligné la nécessité « ... de plafonner rigoureusement les subventions versées à des associations dont nous souhaitons pourtant le développement..., d'être plus économes que jamais des deniers de la ville ».

Cette directive a été respectée mais dans la situation actuelle, nombreux sont celles et ceux de tous âges qui ont besoin d'être aidés sous des formes diverses. Malgré le souci d'économie qui nous anime, l'action sociale demeure et demeurera prioritaire à Sceaux. C'est un choix qui remonte à plusieurs années déjà et je crois qu'il ne se trouve personne pour le contester.

**P. RINGENBACH**

# vos achats de tous les jours

# MULTI



**153, RUE HOUDAN  
92330 SCEAUX**

**PARKING  
COUVERT**

**ACCÈS DIRECT DU MAGASIN  
AU COFFRE DE VOTRE VOITURE**

# LE DOSSIER DU MOIS (SUITE)

## Continuité et cohérence des cheminements « piétons » dans la région

Le problème étant étudié quartier par quartier, il faut tenir compte des conséquences que les solutions suggérées pourraient entraîner dans les secteurs ou communes avoisinantes.

De même, il est souhaitable que ce réseau piétonnier puisse avoir, à l'instar de la circulation automobile, des liaisons cohérentes avec les communes voisines.

L'utilisation de la plate-forme SNCF comme cheminement non motorisé d'intérêt régional permettrait de créer un itinéraire de grande randonnée partant de Paris et rejoignant la Vallée de Chevreuse, utilisable par les amateurs de marche et de course à pied, les cyclistes et les cavaliers.



Jean-Pierre Cauquill

## Incidence sur le réseau routier Nouveau schéma de la circulation des voitures

Comme on le voit, **ce réseau piétonnier à une incidence sur le réseau utilisé par les voitures**; on ne peut pas faire tout, et partout.

On est donc amené à proposer **un nouveau schéma de circulation « voitures »** tenant compte du réseau « piétons » et le respectant.

Il paraît indispensable que le réseau de circulation des voitures soit hiérarchisé.

**La circulation de transit** au travers de la commune existe et ne peut pas être ignorée, mais il faudrait que cette circulation soit canalisée sur quelques axes; qu'elle ne soit pas diffuse comme c'est le cas actuellement dans la plupart des voiries communales.

## Pour les piétons à Sceaux...

### Ce qui a été fait

- 1970
- 1971 – premières poses de bornes pour la protection des trottoirs à l'angle de l'allée d'Honneur et de la RN 20.
- 1974 – 15-10 : arrêté municipal portant création d'une voie piétonne dans la partie de la rue Houdan comprise entre la place du Général-de-Gaulle et la rue Florian.
- 1975 – fin des travaux de la première rue piétonne d'Ile-de-France à recevoir un traitement spécifique.
- 1976 – début de la campagne d'abaissement des bordures de trottoir au droit des passages piétons, en faveur des handicapés.
- 1978 – 23-10 : approbation par la commune du programme d'opérations à entreprendre dans le cadre d'un contrat avec l'Établissement public régional d'Ile-de-France, ayant pour objet de « rendre aux piétons leur place dans la ville », à savoir :
  - continuation des campagnes de pose de bornes ;
  - aménagement des sentiers ;
  - extension du secteur piétonnier du centre.
- 1978
- 1979 – pose de 1 045 bornes.
- 1979 – 13-11 : accord du Conseil régional d'Ile-de-France pour la conclusion du contrat avec la Ville de Sceaux.
- 1979 – 29-10 : décision du Conseil municipal en vue du lancement de deux études portant sur l'amélioration de la sécurité des enfants aux abords des groupes scolaires du Centre et des Clos Saint-Marcel ; demande de subvention auprès de la Direction de l'Urbanisme et des Paysages.
- 1979 – octobre : remise des conclusions de l'étude sur l'îlot Voltaire, confiée à l'IAU-

RIF (Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France) prévoyant l'aménagement d'un cheminement piétonnier au sud des immeubles de l'îlot.

- 1980 – début des travaux de voirie effectués dans le nouvel esprit :
  - élargissement du trottoir nord de la rue du Docteur-Roux, plantation d'arbres ;
  - création d'un espace tampon à la sortie du groupe scolaire des Blagis, rue de Bagneux ;
  - aménagement des sentiers des Milans, de la halte-garderie, de la station et de l'allée des Acacias...

### Ce qui est décidé et va être fait

- 1981 – premier semestre : « piétonisation » des rues Marguerite-Renaudin et Florian, parties Nord.
- 1981 – suite du programme d'aménagement des sentiers.
- 1981 – aménagements divers effectués dans le cadre des opérations de voirie.

### Ce qui est en cours d'étude

- 1981
- 1984 – îlot Charaire : aménagement d'un plateau piétonnier sur un domaine de plus d'un hectare.
- 1980
- 1981 – étude de la trame piétonne.
- 1981 – aménagement des abords du groupe scolaire du Centre.
- 1982 – création d'une placette devant la MJC.
- 1982 – aménagement du passage Benoît dans le cadre de l'opération de restructuration de l'îlot.



Jean-Pierre Cauquill



**SIREINE AUTOMOBILE**  
 occasion confiance  
 réseau PEUGEOT

(RN.20) - 12, AV. DU GENERAL-LECLERC  
 92340 - BOURG-LA-REINE  
 TEL. 664.15.03

**VOTRE CONCESSIONNAIRE**  
**PEUGEOT**

service après-vente mécanique  
 tôlerie et peinture

# LE DOSSIER DU MOIS (SUITE)

Les autres circulations ne devraient utiliser que des **voies de dessertes**; et pour que celles-ci conservent leur caractère, il faudrait qu'elles soient **organisées en forme de boucle**, c'est-à-dire qu'elles partent d'un secteur pour y revenir, excluant ainsi toute possibilité de création d'itinéraires de transit de substitution.

## Le stationnement

Il y a deux genres de stationnement :

- les stationnement des habitants (riverains) ;
- le stationnement des visiteurs se rendant chez des habitants ou attirés par les activités de toutes sortes (il peut s'agir de Scéens se déplaçant d'un quartier à l'autre).

Pour éviter une augmentation considérable de l'emprise du domaine public, il serait

*Piste cyclable : une solution séduisante, mais inadaptée à la largeur de la plupart des voies de Sceaux.*



Jean-Pierre Cauquil

On pourrait peut-être leur réserver des couloirs de circulation spéciaux, mais c'est à étudier cas par cas.

Quant aux grosses motos, elles peuvent circuler avec les voitures car leur vitesse, leurs possibilités de freinage et de démarrage sont du même ordre.

**Sur les voies de dessertes** où la circulation doit être relativement lente, les « deux roues », peuvent avoir les mêmes droits et devoirs que les « quatre roues ».

**Sur le réseau piétonnier**, il semble que les bicyclettes pourraient être autorisées à circuler sans création de couloirs spéciaux qui diviseraient les surfaces.

Quant aux vélomoteurs de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup>, il paraît difficile de les éliminer de ce réseau, la plupart de ceux qui les utilisent devant accéder aux groupes scolaires (il paraît aussi difficilement pensable de les obliger à circuler à pied après avoir posé leur machine ou en tenant celle-ci à la main).



Jean-Pierre Cauquil

La rue du Lycée : voie de desserte... mais voie de transit aux heures de pointe !



Jean-Pierre Cauquil

Stationnement abusif : le piéton rejeté sur la chaussée...

souhaitable que les riverains fassent un effort important pour garer leurs véhicules sur le domaine privé. De nombreuses possibilités existent mais leur mise en œuvre impose des changements d'habitudes ; ceux-ci devraient être d'autant plus faciles à accepter qu'ils correspondent à la fois à l'intérêt général et à l'intérêt particulier (recherche de place évitée, sécurité des véhicules).

Il paraît également nécessaire de créer, en quelques endroits judicieusement choisis, des parkings souterrains qui pourraient être aménagés d'une façon agréable et sûre ; mais là aussi, il faut qu'ils soient étudiés avec soin.

## Circulation des deux roues

En dehors de la circulation des piétons et des voitures, il faut prendre en compte la **circulation des bicyclettes ou des « deux roues » à moteur**.

Le problème est loin d'être facile.

**Sur les voies de transit**, la circulation des bicyclettes est dangereuse (surtout quand les cyclistes sont des enfants) ; il faudrait donc éviter de les y rejeter systématiquement ; il en est de même pour les petits vélomoteurs.

## Participation pour améliorer la qualité de la vie

Votre avis est indispensable sur tous ces points ; il permettra de mettre sur pied une étude sérieuse susceptible d'aboutir à un aménagement général, qui, sans prétendre résoudre tous les problèmes, contribuera à améliorer notre cadre de vie et, au-delà, notre qualité de vie.

J.P. CAUQUIL  
Architecte D.E.S.A. Urbaniste

Léon-Pierre TROUSSEAU  
Architecte D.E.S.A. Urbaniste

## GARAGE CITROËN

AGENT EXCLUSIF Georges DESLANDES

vente • reprise • réparations • tôlerie • peinture

98, rue Boucicaut - FONTENAY-AUX-ROSES

TÉL. 661.21.75

## J. DAUPHIN

ANCIEN CABINET DECO

GÉRANCE D'APPARTEMENTS  
ET D'IMMEUBLES

locations

toutes transactions

AGENT IMMOBILIER FNAIM

145, rue Houdan  
92330 - SCEAUX  
☎ 660 67 21 +

# URBANISME

## Plan d'Occupation des Sols : faisons le point !

Des informations sensationnelles et alarmistes concernant le POS et l'avenir de Sceaux ont été répandues dans la ville. On dit et écrit, notamment, que le projet de Plan d'Occupation des Sols accepté par le Conseil municipal le 4 juillet dernier consacrerait la disparition des quartiers pavillonnaires et qu'il abandonnerait la proposition d'aménagement d'une coulée verte sur la bande de terrains appartenant à la SNCF qu'on avait commencé à aménager, avant la guerre de 1914-1918, pour servir de plate-forme à une voie ferrée de Paris à Chartres par Gallardon. On reproche, en outre, à la Municipalité d'avoir accepté l'élargissement à 50 mètres de la RN 20 (route d'Orléans), d'avoir décidé la densification de certains quartiers et d'envisager la création d'une zone industrielle à l'emplacement de jardins familiaux.

La vigilance avec laquelle certains suivent l'élaboration du POS ne peut que nous réjouir. Elle prouve en tous cas que les informations données à toute la population sur le POS, aux différents stades de son élaboration, ont été assez complètes et précises pour permettre à tous les intéressés de formuler leurs observations et leurs exigences. Encore faut-il que les observations soient objectives, et les critiques fondées !

**Pour ceux qui veulent bien entendre, je vais essayer de faire le point de la procédure d'élaboration du POS de Sceaux et d'apporter des précisions sur les questions qui font actuellement l'objet de polémiques.**

### La procédure d'élaboration du POS

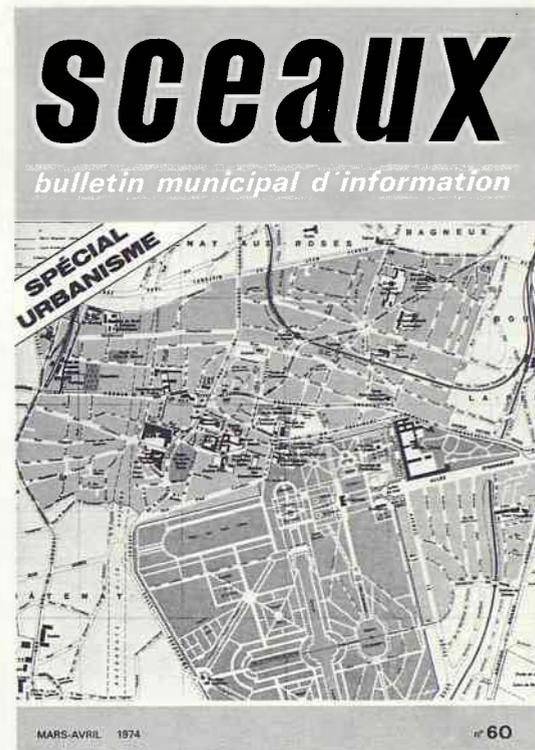
Tout d'abord il me paraît nécessaire de rappeler, d'une part, que les Plans d'Occupation des Sols des communes doivent s'inscrire dans le cadre d'un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme régional, d'autre part, que la procédure d'élaboration du POS s'étale sur plusieurs années et comporte plusieurs étapes : l'établissement d'un avant-projet par la Direction Départementale de l'Équipement, en concertation avec la Municipalité et les autres administrations intéressées ; l'établissement du projet de POS par un groupe de travail constitué par le Préfet et comprenant, à côté de représentants de la commune, des fonctionnaires de tous les services intéressés de l'État ; un arrêté préfectoral rendant public le projet de POS (com-

portant en annexe les documents du POS), qui a pour effet de le rendre opposable aux tiers, c'est-à-dire de permettre au Préfet et au Maire de l'invoquer pour accorder ou refuser les permis de construire ; puis, après un délai de réflexion, permettant d'observer, à la lumière de la pratique c'est-à-dire essentiellement des demandes de permis de construire, toutes les conséquences des prescriptions du POS, le Préfet par un nouvel arrêté, soumet le POS à une enquête publique et désigne un commissaire enquêteur, chargé de recueillir toutes les observations qui pourraient alors être formulées ; après la clôture de l'enquête, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de POS, c'est-à-dire à l'approuver avec ou sans propositions de modifications ou à faire connaître son opposition s'il subsiste des désaccords graves ; enfin, intervient l'approbation du POS, par arrêté préfectoral, si le Conseil municipal est d'accord, par arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Ministre chargé de l'Urbanisme, si le Conseil municipal fait connaître son opposition.

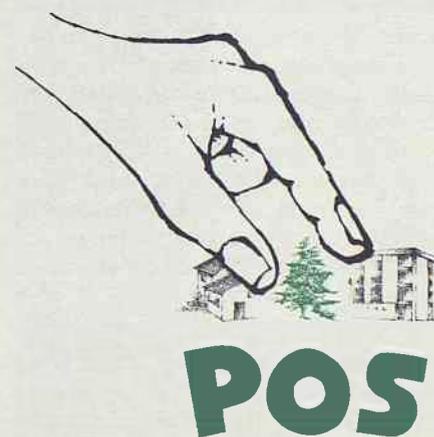
À Sceaux, la procédure d'élaboration du POS est pratiquement engagée depuis la publication du nouveau code de l'urbanisme, en 1973. Je ne reviendrai pas sur les phases d'élaboration de l'avant-projet, puis du projet de POS, si ce n'est pour rappeler que la population y a été étroitement associée grâce aux consultations faites par des organismes spécialisés (UNCEAS et IFOP), grâce à trois numéros spéciaux du Bulletin municipal et à plusieurs expositions de plans, photos et maquettes, grâce aux travaux des commissions extramunicipales et aux réunions de quartiers. Nous en sommes maintenant au stade où le Préfet, par arrêté du 8 décembre 1980, a rendu public le projet de POS après que le Conseil municipal eut donné son avis par délibération du 4 juillet 1980. Nous avons donc encore devant nous les phases de la mise à l'enquête publique et de l'approbation.

**E. GULDNER**  
Maire de Sceaux

*BMI : du « Spécial urbanisme » de mars-avril 1974 au « Spécial POS » de novembre 1979.*



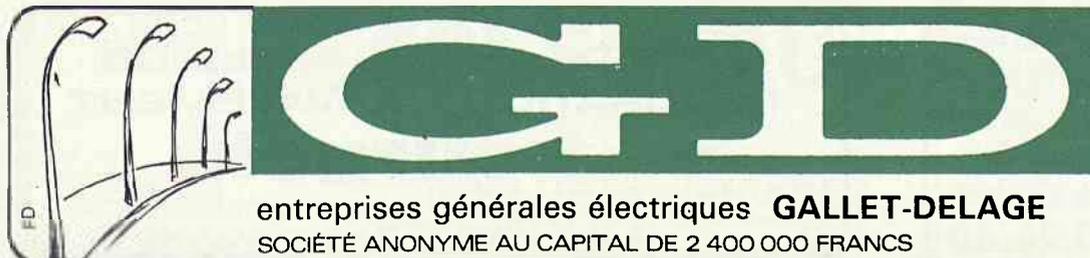
**SCEAUX**  
bulletin municipal d'information  
NOVEMBRE 1979 n 91



Pages 4 à 27, le dossier du mois

**LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE SCEAUX**

Exposition du 24 novembre au 12 décembre 1979 à l'ancienne Mairie, 68, rue Houdan



entreprises générales électriques **GALLET-DELAGE**  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2 400 000 FRANCS

éclairage électrique public - signalisation  
force - lumière - réseau électrique h.t., b.t.  
illumination de jardins  
éclairage de stades et grands espaces

**17-17 bis RUE DU 14 JUILLET**  
**94270 KREMLIN-BICETRE**  
Tél. 658.21.53

# URBANISME

Dans son état actuel, le projet de POS comporte seulement trois points sur lesquels les positions de la commune et celles des services de l'Etat ne concordent pas : la destination de la bande de terrains appartenant à la SNCF, la servitude d'alignement de la RN 20 et le tracé du périmètre du site classé du Jardin de la Ménagerie. La ville a, tant verbalement au sein du groupe de travail chargé d'établir le projet de POS, que par écrit dans sa délibération du 4 juillet dernier ou par lettre séparée, fait connaître nettement sa position sur ces points. Mais elle n'a pas été jusqu'à faire de l'adoption de ses vues la condition de la publication du projet de POS, d'une part, parce qu'elle ne peut pas, légalement, ignorer le schéma directeur de l'Ile-de-France, dans lequel s'inscrit le POS et, d'autre part, parce qu'il était urgent d'avoir une base solide pour l'instruction des demandes de permis de construire. Mais il est entendu que les discussions se poursuivent sur ces points et qu'ils seront réexaminés à la suite de l'enquête publique. Je rappelle les données de ces trois problèmes.

## Les terrains de la SNCF

Pour les Scéens récents, je rappelle que, dans les années 60, l'Etat s'appretait à utiliser la bande de terrains continue appartenant à la SNCF pour prolonger l'autoroute A 10 (Paris-Bordeaux) de Palaiseau à la Porte de Vanves, et que ce projet fut abandonné à cause de l'opposition de la majorité des communes traversées et, aussi, à cause du coût très élevé des travaux qu'il aurait fallu faire pour faire passer ce tronçon d'autoroute en tranchée couverte sur une grande partie de son tracé.

La Direction Départementale de l'Equipe-ment élaborera alors un avant-projet de « boulevard urbain », que les communes traversées repoussent encore plus vivement, parce que ce boulevard, qui suivrait les dénivellations naturelles du terrain en surface, serait plus polluant que l'autoroute. Mais, encore dans le projet de POS présenté au groupe de travail en mars 1980, la bande de terrains en question figurait avec la mention : « voie à créer et à élargir ».

Les représentants de la ville ont refusé l'inscription au POS d'autre chose que ce qu'indique le schéma directeur de l'Ile-de-France ; la bande de terrains de la SNCF apparaît, il est vrai, sur la carte des infrastructures routières annexée à ce document, mais avec la mention : « aménagement local signalé ». Nous avons obtenu la suppression de la mention : « voie à créer et à élargir » et fait inscrire dans

le rapport de présentation du POS l'observation suivante : la commune ne donnera son accord à « l'aménagement local signalé » qu'à la condition que cet aménagement ne comporte pas de nuisances, notamment grâce à une réalisation largement souterraine permettant de maintenir en surface d'importants espaces verts.

J'ajoute qu'en mars 1979 j'ai écrit au Président de l'Agence des espaces verts d'Ile-de-France, établissement public régional disposant de moyens financiers importants, pour appeler son attention sur l'existence de cette bande de terrains nus s'étendant de la Porte de Vanves à Palaiseau et lui demander de faire étudier son aménagement pour les cyclistes, les piétons et les sportifs.

Voilà ce qu'un groupe Scéen, qui se veut objectif, appelle : « abandon de la coulée verte » par l'indication sur le POS d'une « voie à créer » !

## La servitude d'alignement de l'avenue du Général-Leclerc

Le plan d'alignement devant permettre l'élargissement progressif de la route d'Orléans à 50 m depuis la Porte d'Orléans jusqu'à la sortie d'Antony, a été approuvé il y a longtemps.

La ville a fait part de son opposition à l'élargissement de cette voie entre l'allée d'Hon-

neur et l'avenue de la Duchesse du Maine en faisant valoir que cet élargissement ne répondait à aucun besoin et qu'il aurait des conséquences fâcheuses du point de vue de l'urbanisme local. Mais l'Etat tient à maintenir le plan d'alignement sans discontinuité.

Dans sa délibération du 4 juillet 1980, par laquelle il a donné son avis sur le projet de POS, le conseil municipal de Sceaux « regrette qu'un alignement à 50 m de la RN 20 figure sur le Plan d'Occupation des Sols, son intérêt n'étant pas évident compte tenu du profil et des caractéristiques de cette voie de part et d'autre de la section située sur la commune de Sceaux ».

Il convient d'observer, d'une part, que, tant que la collectivité publique intéressée (ici, l'Etat) n'a pas acquis la propriété des immeubles atteints par l'alignement, ceux-ci sont seulement frappés d'une servitude de reculement et, d'autre part qu'en l'espèce, les bâtiments construits en bordure de l'avenue du Général-Leclerc du côté de Sceaux sont déjà à l'alignement. La situation de fait actuelle n'est donc pas modifiée. La commune maintient cependant son opposition à tout élargissement de la chaussée sur ce tronçon, bien que seuls les trottoirs seraient touchés par une telle opération. Au demeurant, compte tenu de la difficulté et du coût de l'élargissement de la RN 20 à la traversée d'Antony, il y a vraiment peu de risques qu'un élargissement soit réalisé le long de Sceaux, du moins dans un avenir prévisible.



Jean-Pierre Cauquill



CHAUFFAGE - PLOMBERIE - COUVERTURE

**entreprise PRIEZ**

22, 24, RUE D'ESTIENNE D'ORVES  
92-FONTENAY-AUX-ROSES

**service dépannage rapide**

AGRÉÉ G.D.F.

tel. 350-24-40

PEINTURES  
PAPIERS PEINTS et TISSUS  
DÉCORATION — RAVALEMENT

**r. bourgoin**

9 bis, rue des Aulnes (Les Blagis) - 92330 SCEAUX

☎ 702.59.17 24h sur 24

# URBANISME

## Le périmètre du site classé du Jardin de la Ménagerie

Dans l'avant-projet de POS, le site classé du Jardin de la Ménagerie ne comprenait que le jardin proprement dit, à l'exclusion du parking, de l'ancienne Mairie, du marché et de toutes les propriétés privées qui le bordent du côté de l'avenue du Président-Franklin-Roosevelt. Or, voici que tout récemment le Ministère de l'Environnement a exhumé l'arrêté de classement : il date du 8 mai 1942 et comprend en annexe une esquisse très grossièrement tracée, qui fait coïncider, au Sud, le périmètre du site classé avec le tracé Nord de l'avenue Roosevelt et y englobe donc l'ensemble des pavillons et des jardins privés compris entre le petit Parc et cette avenue. Ce tracé est évidemment absurde, car il aboutit à classer des constructions et des jardins privés qui ne le méritent manifestement pas, avec cette conséquence qu'aucun travail extérieur ne pourrait y être entrepris sans avoir été autorisé par arrêté ministériel. Il ne faut pas confondre le périmètre de protection d'un monument ou d'un site classé avec le périmètre du site classé lui-même. Dans le périmètre de protection, aucun permis de construire ne peut être délivré sans avis favorable de l'architecte des Monuments de France du département, mais il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation par arrêté ministériel, pris après avis de la Commission nationale des sites ! Aucune des propriétés privées construites en bordure du grand Parc de Sceaux, qui est aussi un site classé, n'est comprise dans le site. Il n'y a vraiment pas de raison valable pour inclure dans le site du Jardin de la Ménagerie les pavillons privés qui le bordent au Sud.

Dès que j'ai eu connaissance de l'arrêté du 8 mai 1942, j'ai demandé la rectification de l'esquisse qui y est annexée. L'architecte des Monuments de France a bien voulu venir très rapidement sur les lieux et à reconnu l'erreur commise en 1942. Mais il faut passer par la procédure de déclassement qui exige l'avis de la Commission nationale des sites et un arrêté ministériel modifiant celui de 1942. En attendant, le projet de POS rendu public par le Préfet comporte le tracé erroné du site classé du Jardin de la Ménagerie.

Comme je l'ai indiqué au début de cet exposé on reproche aussi à la Municipalité d'avoir accepté le risque de la disparition des quartiers pavillonnaires à Sceaux, d'avoir décidé la densification de certains quartiers et d'envisager la création d'une zone industrielle à la place des jardins familiaux. Je reprends chacun de ces points.



## La menace de la disparition des quartiers pavillonnaires

Si l'on fait abstraction du Parc et du Jardin de la Ménagerie, qui sont rangés sur le POS en zone ND, la ville de Sceaux couvre une surface de 248 ha sur lesquels 138 ha sont rangés en zone UE, à savoir : 108 ha en « zone pavillonnaire de faible densité » (UE a) et 30 ha dans le lotissement du Parc (UE b), qui est aussi une zone pavillonnaire si on fait abstraction des immeubles bordant la RN 20.

Or, certains osent écrire, en lettres majuscules dans un tract, que le projet de POS tel qu'il résulte des discussions du groupe de travail « révèle l'option » de la disparition des quartiers pavillonnaires !

Sur quoi est basée une « information » aussi énorme ? Simplement sur le fait que, dans l'un des documents du POS, le règlement d'urbanisme, ne figurent plus aux chapitres concernant les zones pavillonnaires les expressions : « habitation collective » et « habitat unifamilial ».

Précisons tout de suite que les prescriptions d'urbanisme concernant notamment, la surface et la forme des terrains, l'implantation des constructions par rapport aux voies et aux limites séparatives, le COS (sous réserve de ce qui sera dit plus loin au sujet de la densification de certains quartiers), la hauteur maximum des constructions et leur aspect

## Principales prescriptions du règlement d'urbanisme pour des constructions dans la zone UE a :

### ● Hauteur

7 m à l'égout du toit, 11 m au faitage dans le cas d'un toit en pente.

### ● Emprise au sol

40 % de la surface du terrain pour les 300 premiers m<sup>2</sup>.

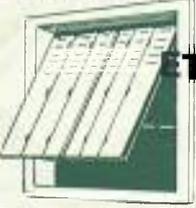
20 % de la surface du terrain dans la tranche 300-1 500 m<sup>2</sup>.

10 % de la surface du terrain restant au-delà de 1 500 m<sup>2</sup>.

### ● Espaces verts

1/3 de la superficie du terrain avec un minimum d'un arbre à grand développement par 150 m<sup>2</sup> de terrain.

### ● COS : 0,50.

 **ts. BASSEREAU**  
fabrique, pose, entretien et répare  
**TOUTES FERMETURES  
STORES TOILES - VÉNITIENS**  
3, rue des Coudrais - 92330 SCEAUX ☎ 660.15.99

**L'HIRONDELLE**  
16, place du Général de Gaulle - Sceaux  
**vous offre 10 % de remise  
sur votre LISTE DE MARIAGE**  
arts de la table • cadeaux

# URBANISME

extérieur, les minimums d'espaces libres et les plantations, n'ont aucunement changé pour les quartiers pavillonnaires.

Pourquoi donc n'a-t-on pas repris dans le règlement les notions d'habitation collective et d'habitat unifamilial ? Tout simplement parce qu'il n'appartient pas aux autorités responsables de l'urbanisme (et qu'il ne leur est d'ailleurs pas possible pratiquement) de contrôler l'occupation intérieure des pavillons. En fait, à Sceaux, beaucoup de maisons soi-disant unifamiliales abritent plusieurs foyers et il n'a pas paru opportun d'empêcher un habitant de loger sous son toit ses parents ou un de ses enfants mariés, ni à une personne âgée isolée de louer une partie de sa maison.

Le POS est un document géographique qui ne peut indiquer que l'implantation, ainsi que le gabarit et l'aspect extérieur des constructions, seuls éléments importants du point de vue de l'urbanisme.

Ces motifs me paraissent tellement évidents que je ne comprends pas l'émotion de certains, d'autant moins que, dans le dernier état du projet de POS, les prescriptions concernant l'emprise au sol dans les zones UE sont de nature à protéger encore mieux qu'auparavant le caractère pavillonnaire de ces zones, puisque l'emprise, qui peut être de 40 % de la surface du terrain pour les 300 premiers m<sup>2</sup>, tombe à 20 % de la surface du terrain pour la tranche de 300 à 1500 m<sup>2</sup> et à 10 % de la surface au-delà de 1500 m<sup>2</sup>. Autrement dit, il n'est pas possible de profiter de la réunion de plusieurs terrains contigus pour construire un immeuble très long ou très profond, même en respectant la hauteur limite de 11 m au faitage.

Je signale, à ce propos, que les autorités responsables de l'urbanisme au niveau national soulignent les avantages de pavillons accolés : coût de construction et d'entretien moindre que pour des pavillons isolés, économie de chauffage, plus grandes étendues d'espaces verts, plus grande sécurité. Du moment que les prescriptions concernant le COS, la hauteur maximum et l'implantation sont respectées, des pavillons contigus et des pavillons comportant plusieurs logements ne dénaturent effectivement pas un quartier pavillonnaire ; les exemples en sont nombreux à Sceaux.

Je rappelle enfin qu'aux termes de l'article R 111-2-1 du code de l'urbanisme, le permis de construire peut être refusé, même en l'absence de POS, si une construction projetée est de nature à porter atteinte au caractère des lieux environnants et qu'en fait, j'ai déjà refusé des permis pour le motif que l'immeuble projeté ne correspondait pas au caractère

pavillonnaire du quartier où il devait être implanté. Avec le POS, cette possibilité devient une obligation : on ne peut légalement accorder un permis pour un grand immeuble dans une zone pavillonnaire.

## La prétendue densification de certains quartiers

Je suppose qu'à la base de cette accusation, il y a le fait que le Coefficient d'Occupation des Sols (COS) a été porté, pour les quartiers pavillonnaires, de 0,4 à 0,5 (les autres prescriptions d'urbanisme n'étant pas modifiées, comme indiqué ci-dessus, à l'exception de celles concernant l'emprise au sol, qui ont été modulées pour mieux assurer la conservation des grands espaces verts privés).

La décision de porter le COS de 0,4 à 0,5 a été prise pour trois raisons :

- parce que, postérieurement à la fixation du COS à 0,4 pour les zones pavillonnaires, le

mode de calcul du COS a été changé de telle manière que, pour des constructions d'une surface hors œuvre identique, on aboutit à un COS plus élevé qu'auparavant ;

- parce qu'en fait, pour une grande partie des pavillons existants à Sceaux, le COS est supérieur à 0,4 ;

- parce que l'expérience des permis de construire demandés au cours des dernières années a montré qu'un COS de 0,4 ne permettait souvent pas de construire un nombre de m<sup>2</sup> habitables suffisant pour des familles ayant plusieurs enfants, ni de rendre plus confortables des pavillons existants (par l'aménagement d'une salle d'eau supplémentaire ou d'une véranda, etc.).

Ces deux dernières raisons n'ont pas besoin de commentaires : je pourrais facilement vous donner une longue liste d'exemples concrets à Sceaux, mais par discrétion, je ne veux pas le faire.

Quant à ceux qui souhaitent avoir des précisions sur le mode de calcul du COS, je les invite à se reporter à l'encadré ci-dessous.

## LE MODE DE CALCUL DU COS

Le Coefficient d'Occupation des Sols se définit comme le rapport de la surface HO (\*) nette de la construction à la surface du terrain.

Au moment où un COS de 0,4 a été fixé pour les quartiers pavillonnaires, la surface HO nette était la surface HO brute (c'est-à-dire toutes les surfaces de planchers, y compris l'emprise des murs aux différents niveaux, sous-sol compris), diminuée de 25 % et de la surface affectée au stationnement des voitures.

Maintenant, la surface HO nette est la surface HO brute diminuée :

- des surfaces de plancher HO des combles et du sous-sol non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel (artisanal ou commercial) ;
- du stationnement ;
- des toitures-terrasses, balcons, loggias et surfaces non closes situées au rez-de-chaussée.

Pour les maisons individuelles, l'abattement est de 60 m<sup>2</sup> au maximum pour les caves, locaux techniques et le stationnement.

**Prenons un exemple qui correspond à un cas réel à Sceaux :**

SHO brute de la construction : 331 m<sup>2</sup>.

SHO nette :

- en 1976 :
  - 25 % = - 83 m<sup>2</sup>
  - stationnement : - 40 m<sup>2</sup>
  - SHO nette : 208 m<sup>2</sup>

- maintenant :
  - annexes : - 47 m<sup>2</sup>
  - stationnement : - 40 m<sup>2</sup>
  - SHO nette : 244 m<sup>2</sup>

Sur un terrain de 550 m<sup>2</sup>, courant à Sceaux, la construction projetée représente :

- en 1976 : un COS de 0,38 ;
- en 1980 : un COS de 0,44.

(\*) HO : hors œuvre, c'est-à-dire au gabarit extérieur de la construction, murs compris.



## CHARLES GÉRARD

JOAILLIER - FABRICANT  
atelier sur place

*vend ses bijoux avec une garantie gratuite contre tous les risques pendant 1 an pour tout achat de bijoux de 1.000 à 10.000 F selon un contrat ABEILLE-PAIX n° 2040253*

102, rue Houdan 92330 SCEAUX ☎ 661.02.14

deglane

# URBANISME

## La prétendue zone « industrielle » dans un quartier pavillonnaire

Il y a encore au centre de Sceaux quelques petites entreprises artisanales qui y sont mal à l'aise, faute d'espace suffisant, mais qui voudraient bien rester dans notre ville et que la Municipalité tient à conserver : entreprises de maçonnerie et d'installations sanitaires, électriciens, menuisiers, plombiers, reprographes, etc. Or, d'une part, il est impossible que ces entreprises artisanales s'agrandissent sur place ; d'autre part, il y a au Sud-Ouest de Sceaux, entre le sentier des Torques et l'ancienne plate-forme de la voie ferrée de Paris à Chartres, un terrain assez important, qui ne fait pas partie de la plate-forme, mais qui appartient en grande partie à la SNCF.

Celle-ci avait promis de céder ce terrain à l'Etat en vue de l'installation de la Division-Sud de la Direction Départementale de l'Equi-

pement ; mais ce service a, entre-temps, trouvé une autre solution et ne voit pas d'inconvénient à ce que la SNCF cède le terrain à la ville de Sceaux. En prévision de l'acquisition de ce terrain, la ville fait étudier la possibilité d'y installer les services techniques municipaux et d'aménager le reste du terrain pour y accueillir une partie au moins de nos entreprises artisanales.

Bien entendu, l'une des directives données au bureau d'études est d'éviter d'apporter des nuisances aux pavillons qui existent à l'Ouest du sentier des Torques : le sentier doit subsister ; la hauteur des constructions destinées aux artisans ne serait pas supérieure à celle qui est autorisée dans les zones pavillonnaires et ces constructions seraient séparées du quartier pavillonnaire par un rideau d'arbres et, peut-être de jardins familiaux. Quant aux jardins familiaux, il est nécessaire, de toute manière de les aménager plus rationnellement et de manière plus plaisante, de les rendre plus accessibles et de les alimenter en eau.

Bref, il n'est évidemment pas question de faire de Sceaux une ville industrielle, ni de

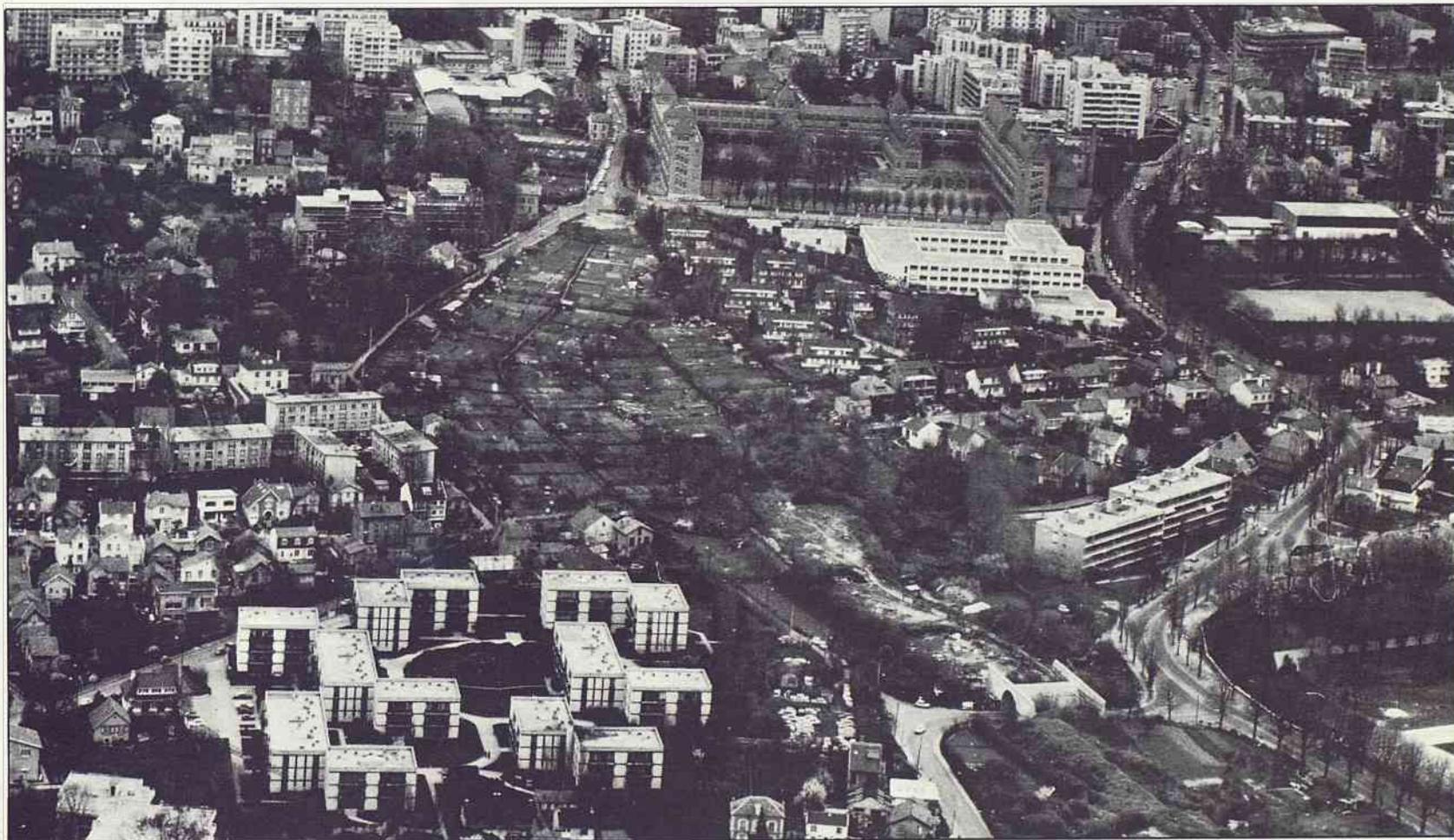
troubler la paix d'un quartier, mais il s'agit d'une opération d'urbanisme qui semble très justifiée et bénéfique pour tout le monde, et sur laquelle en tous cas, la population sera très complètement informée lorsque les données du projet seront un peu précisées.

En conclusion, j'estime que le projet de POS, tel qu'il résulte des travaux du groupe de travail, est de nature non seulement à garantir le maintien du caractère de notre ville, mais à en accentuer le charme, tout en assurant sa vitalité.

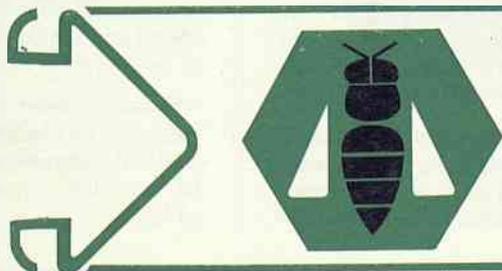
Quoi qu'il en soit, le texte, maintenant officiellement connu par la publication faite par le préfet, va être soumis à la commission extra-municipale du POS.

Ce n'est d'ailleurs, encore, qu'un projet qui pourra, au besoin, être complété ou modifié dans les semaines qui viennent et, surtout, à la faveur de l'enquête publique.

**E. GULDNER**  
Maire de Sceaux



*A côté des bâtiments et des aires nécessaires aux services municipaux et de jardins familiaux réaménagés, une petite zone artisanale pourrait trouver sa place sur ce terrain.*



**Jacques BONNEMAIN**

Agent général d'assurances **ABEILLE-PAIX**  
**GARANTIES IMMÉDIATES POUR TOUS LES RISQUÉS**

ASSURANCE GRATUITE BIJOUX CHARLES GÉRARD

31, rue Houdan (1<sup>er</sup> étage) • 92330 SCEAUX - Tél. 660.59.27

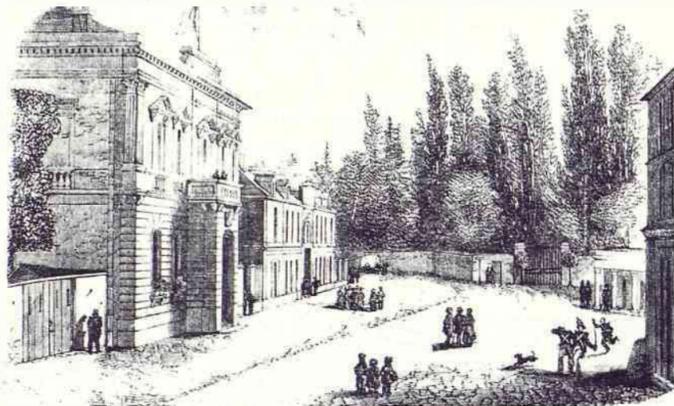


la villégiature à Fontenay-aux-Roses. De plus, cet heureux pays a, lui aussi, ses souvenirs historiques, souvenirs que l'histoire ne marque pas en caractères de sang. Le faiseur de couronnes de roses destinées au parlement se pourvoyait à Fontenay; les ducs et pairs, qui, eux aussi, offraient au parlement des bouquets de roses, le roi lui-même, qui n'était pas exempt de ce droit, tous venaient s'approvisionner dans les champs de Fontenay. Scarron, le *cul-de-jatte*, est venu égayer ce lieu de sa verve caustique, et il y attira la ville et la cour. Le poète Chaulieu y est né; la seigneurie de Fontenay fut achetée par Colbert à l'abbaye de Sainte-Geneviève, qui la possédait dès l'an 1168. Mais depuis elle devint la propriété du duc du Maine. Aujourd'hui, plus de seigneurie, plus de droit de haute et basse justice; mais, en place, un maire et un garde-champêtre. Progrès!

**Sceaux**: à ce nom que de souvenirs se réveillent, quels magiques tableaux, quelles féeries de toutes sortes passent sous nos yeux: la cour de Louis XIV, celle de Louis XV, la duchesse du Maine, le duc de Penthièvre! Puis, après tout cela, la Révolution, le marteau des démolisseurs, la destruction du château et du parc! Certes jamais terre ne fut plus labourée par les événements, jamais, nulle part, le soc des révolutions ne traça plus profond sillon: et cependant, encore aujourd'hui, on rit et on fait l'amour à Sceaux; l'orchestre y donne le signal de la joie, d'épaisses charnelles y abritent ceux qui cherchent la retraite à deux: ce ne sont plus des duchesses, mais des grisettes; ce ne sont plus de grands seigneurs, mais des étudiants; ce n'est plus le *palsemeu* musqué, mais d'énergiques jurons. Enfin Sceaux n'est plus ce qu'il était; mais il est autre chose qui ne vaut pas moins et

qui vaut même bien mieux, depuis que le chemin de fer y jette par flots les danseurs et les danseuses, marée qui monte toujours, jusqu'à ce que les derniers convois la fassent baisser et disparaître.

Sceaux a eu bien des fortunes diverses, depuis le jour où Colbert en fit l'acquisition, et y reçut deux fois son souverain. La duchesse du Maine en fit un séjour délicieux, où les fêtes se succédaient sans interruption, bal, illumination, comédie, mascarades; son esprit infatigable inventait chaque jour de nouveaux divertissements. Là fut créé l'ordre de la *mouche* à



Maître et vue latérale extérieure du débarcadère à Sceaux.

*miel* avec cette devise: *Piccola si, ma fa pur gruri* le ferait elle est petite, mais les blessures qu'elle fait sont graves. La duchesse du Maine menait de front les plaisirs et les comparaisons, mais les uns lui réussirent mieux que les autres; elle les expia par la captivité; en 1753, elle mourut âgée de soixante-dix-sept ans, et fut enterrée dans l'église de Sceaux. A la duchesse du Maine succéda le comte d'Eu, son fils, qui entre tint le château et le parc avec un luxe vraiment royal.

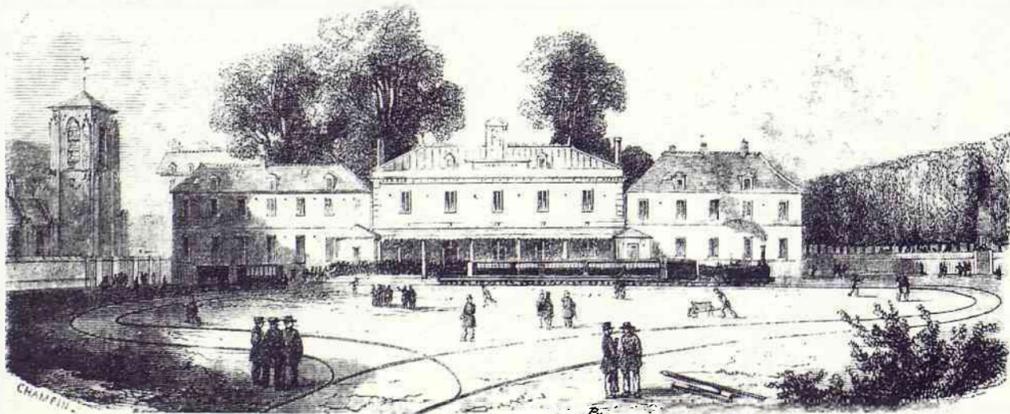
Le chemin de fer a placé son débarcadère dans la situation la plus heureuse qu'on puisse imaginer. Sa façade extérieure donne sur le jardin de la main et sur l'allée qui conduit au parc. A côté, et de l'autre côté de la rue, se dresse l'église. Le parc lui-même, dont le mur, surmonté d'une grille, et d'où les promeneurs jouissent de la vue des convois, fut un des côtés de la gare; le parc a été loué par la compagnie du chemin de fer et sous-loué au fameux chef d'orchestre Valentino. Déjà les allées sont nettoyées, les statues blanchies, les arbres taillés, la salle de bal restaurée; l'orchestre est prêt, le bal va commencer.

C'est que la réputation du bal de Sceaux ne date pas d'hier. Son origine se confond avec celle de la révolution française; et on nous saura gré d'en dire quelques mots.

Nous venons de dire que le parc de Sceaux avait appartenu à la duchesse du Maine; mais il avait été planté par Colbert sur les dessins de Le Notre, et cette illustration ne l'a pas sauvé.

Devenu propriété nationale en 1793, le parc de Sceaux fut vendu en l'an VII, et allait être impitoyablement défriché, puis semé de ble et de luzerne, lorsqu'un certain nombre d'habitants de la commune formèrent une société par actions, dont le but était d'acquiescer cette promenade et d'en offrir gratuitement la jouissance à leurs concitoyens. Cette louable pensée reçut aussitôt son exécution, et la nouvelle destination donnée au parc seigneurial fut attestée par le quatuor patriotique ci-après, grave au-dessus de la grille:

De l'amour du pays  
Ce jardin est le gage;  
Quelques-uns l'ont acquis,  
Tous en auront l'usage.



Vue intérieure du débarcadère à Sceaux.

Trouvez-moi quatre vers qui puissent, comme ceux-ci, défier hardiment toute critique et se passer de poésie pour plaire! Je pose en fait qu'il n'est pas un seul lecteur de ce quatuor qui ne l'ait trouvé admirable.

Un bal fut établi dans la promenade civique sous une vaste tente, que bientôt remplaça la rotonde où les danses ont lieu aujourd'hui encore, et que représente notre gravure.

Les fondateurs de la société à laquelle nous devons le bal de Sceaux ne voutèrent pas que les actions de

l'entreprise fussent exposées à tomber en des mains étrangères au pays, et qui dès lors ne seraient point intéressées au maintien de l'œuvre commune. C'est pourquoi il fut décidé, par les statuts de la fondation, que les actions resteraient annexées aux propriétés possédées par les actionnaires primitifs. Ainsi, nul ne peut acquiescer l'une de ces propriétés sans devenir par le fait même actionnaire du bal de Sceaux. Grâce à cette disposition tutélaire, la société s'est perpétuée jusqu'à nos jours dans des conditions locales qui seuls pouvaient en assurer l'existence et la prospérité.

L'héritier d'un beau nom militaire, M. le duc de Trévise, a entrepris de son côté de rendre toute son ancienne splendeur à une partie de l'ancien parc, qui avait été mis en culture au moment de sa première vente, et il poursuit l'accomplissement de cette tâche avec une persévérance et une ferveur artistique bien dignes d'éloges.

L'administration actuelle du bal a entrepris de ramener le public, qui négligeait ce bal, à l'objet de son ancien culte, et nous devons convenir que le succès a pleinement justifié son attente. Il est vrai de dire

## Le Bal de Sceaux en 1852

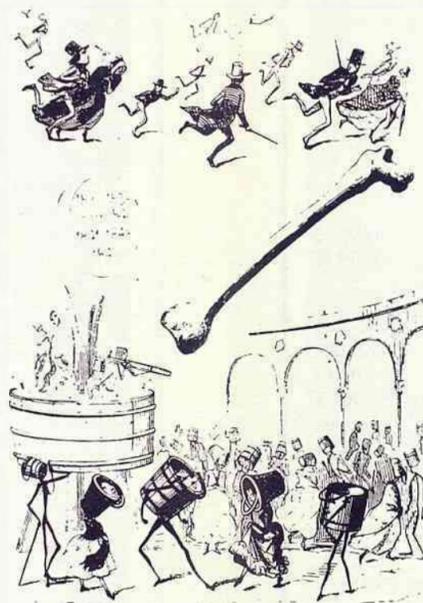
Nous présentons ici, en fac-similé, deux pages d'un bel album publié en 1852: «*Tableau de Paris*», illustré de 1 500 gravures des meilleurs artistes de l'époque (Gavarni, Grandville, Johannot, etc.). Ce texte, d'un style journalistique bien parisien, avait déjà paru, accompagné des gravures du Scéen Jean-Jacques Champin, dans «*L'Illustration*», du 15 juillet 1843, mais l'auteur Edmond Texier, pour mettre à jour son article, a ajouté le texte et les gravures parus en 1846 sur le chemin de fer de Sceaux qui venait d'être inauguré.

Quant au rébus ci-dessous, il avait été publié dans un précédent numéro de «*L'Illustration*» en manière de réclame pour le Bal de Sceaux (solution page 25).

Renée LEMAÎTRE  
Présidente  
des «*Amis de Sceaux*»

### Rébus.

UNE RECLAME.



## Cours de danses traditionnelles

Dans le dernier numéro du Bulletin municipal, nous avons annoncé l'ouverture prochaine d'un cours de danses traditionnelles. Celui-ci accueille désormais, chaque jeudi à 20 h 30, les Scéens désirant s'initier en vue de participer au grand bal «*à l'ancienne*» qui clôturera la journée du 13 juin 1981. Les danses proposées pour l'instant: polka, scottish, mazurka, valse et quadrille.

D'autre part, l'atelier «*costumes, fêtes de Sceaux*», qui rencontre toujours un vif succès, tient une nouvelle permanence le mercredi de 14 h à 17 h (en plus du mardi de 14 h à 17 h).

qu'elle y a pris peine: magnifique restauration de la rotonde entièrement décorée à neuf, orchestre parfait, éclairage à giorno, brillantes illuminations, feux d'artifice, jeux de toute espèce, rien n'a été épargné.

Le nombre et la rapidité des moyens de transport ne contribuent sans doute pas peu à cette renaissance de l'antique prospérité du bal de Sceaux. Autrefois, quand on voulait se donner le plaisir de cette dansante solennité, il fallait se hisser dans le coucou classique, et essayer, outre les cahots et l'inconduite du véhicule, l'inévitable plaisanterie du conducteur de ce char autodiluvien qui, avant de se décider à fouetter son unique et poussive haridelle, s'égosillait une heure durant à crier: «*Encore un pour Sceaux!* — ou deux, — ou trois.» (Le nombre ne fait rien à la chose.)

Un entrain et une gaieté sans licence animent les jolies fêtes de Sceaux. Mais si trop de liberté en est proscrite, l'égale y règne toujours. Fidèle à son origine populaire et patriotique, le bal admet toutes les classes, tous les rangs, toutes les parures: la merveilleuse y coudoie la villageoise, et le frac de Humann ne dédaigne pas d'y offrir la main pour le quadrille au simple fichu de percale. Toutes les danseuses sont égales devant l'archet du chef d'orchestre, et ce n'est certes pas l'un des moindres attraits de la réunion que l'aspect de nos petites-maitresses confondues avec les fraîches jeunes filles de Châtenay, de

Bourg-la-Reine, de Fontenay-aux-Roses, uniformément vêtues de blanc et parées d'écharpes multicolores, indiquant le village auquel appartient chacune d'elles. C'est un coup d'œil semi-italien, semi-agreste,

très intéressantes. D'abord la Croix de Berni, où se trouvait un château magnifique, démoli par la révolution, et qui avait servi de demeure aux ambassadeurs du roi de Siam, en 1676; ce lieu est célèbre de nos jours par les courses de chevaux dont il est le théâtre. Puis Châtenay, patrie de Voltaire; l'église, où fut peut-être baptisé ce grand génie, est assez remarquable. Les environs de Châtenay sont assez pittoresques; surtout les hautes d'Aulnay et de la Vallée aux Loups, qui en dépendent. Ce dernier nom, comme on le sait, est celui d'une maison de campagne longtemps habitée par Chateaubriand, qui fut obligé de la vendre. Puis Antony et Massy, remarquables, l'un par son église, l'autre par son château; et enfin Palaiseau.

Palaiseau remonte au temps de Childébert, fils de Clovis; il servait de demeure à sainte Bathilde, mère de Clotaire III. Pépin le Bref, à qui la terre de Palaiseau appartenait en qualité de domaine royal; en fit cession à l'abbaye Saint-Germain des Prés. Ce village ne se recommande d'ailleurs que par son antiquité et par la légende bien connue, sur tous les théâtres de mélodrames d'il y a trente ans, de la servante

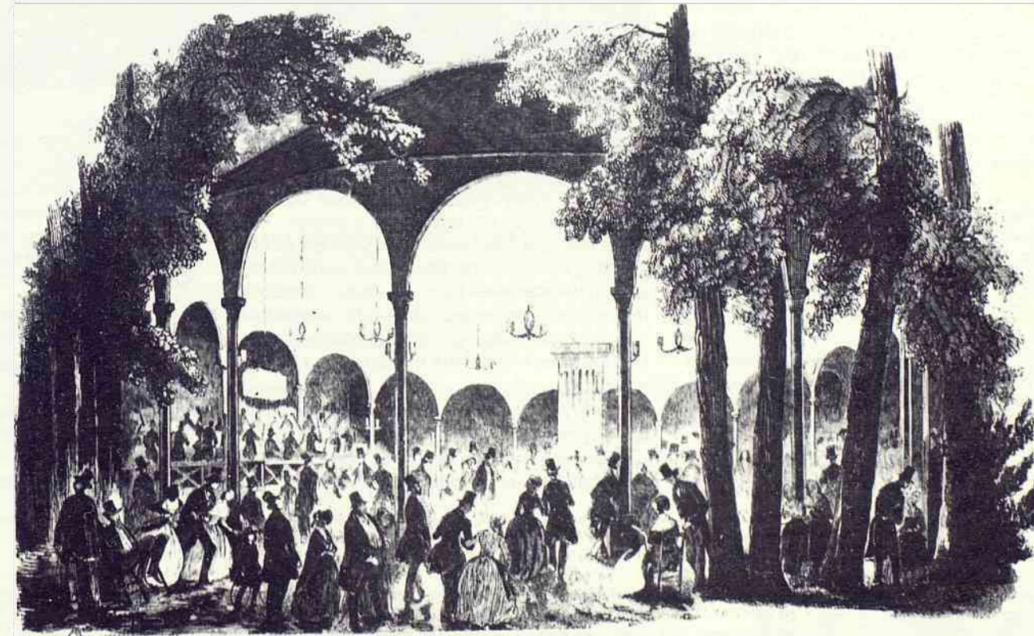
qui donne au bal un piquant tout particulier: on dirait du Lagon courant dans un coin du parc de Versailles.

De Sceaux, la voie ferrée se prolonge vers le sud jusqu'à Palaiseau, et traverse encore quelques localités

de Palaiseau. Un peu plus au sud se trouve Orsay, fameux dans le moyen âge par son château fort, qui servait de repaire, comme celui de Montlhéry, à des bandes de brigands féodaux. Ce château est métamorphosé aujourd'hui en habitation moderne, avec un pavillon



Entrée du bal de Sceaux.



Le bal de Sceaux.

et un porche composé de colonnes doriques et ioniques; mais c'est encore un séjour fort agréable, et les paysages des alentours, où se trouvent encore les châteaux de Corbeville et de Launay, sont dignes au

plus haut point d'attirer l'attention du voyageur. En se rapprochant du chemin de fer d'Orléans, et en suivant la direction du sud, on remarque les deux bourgs de Lagny et d'Arpajon. Lagny est

dont le nom est peut-être plus connu que celui de bien d'autres localités plus remarquables, ne présente rien de curieux que son église, dont les piliers et la partie inférieure sont du treizième siècle, tandis

# TRADITION FÉLIBRÉENNE

## Les Jeux Floraux de Sceaux

« La fête félibréenne de ce jour est donc très riche de significations. C'est pourquoi je veux aujourd'hui, au nom du Conseil municipal et de la population de Sceaux, renouveler l'engagement solennel de maintenir et de développer la tradition félibréenne et occitane de notre ville. Et, pour démontrer notre résolution, j'annonce publiquement que nous allons reprendre l'ancienne pratique des jeux floraux littéraires en langue d'Oc. Je déclare ouvert ce concours littéraire et j'invite tous les écrivains de langue d'Oc à nous faire parvenir une œuvre inédite avant le 31 mars prochain. Tous les dialectes d'Oc et toutes les graphies sont admis. Les lauréats, qui seront désignés par un jury compétent, recevront leur prix lors de la prochaine Félibrée de Sceaux, en juin 1981, dans ce Jardin des Félibres.

Je me plais à espérer que les concurrents seront nombreux et qu'ainsi, petit à petit, nous aurons redonné aux fêtes félibréennes de Sceaux toute leur ancienne splendeur. »

C'est en ces termes que M. Guldner, Maire de Sceaux, a annoncé le dimanche 22 juin 1980, à l'occasion de la 102<sup>e</sup> Félibrée, que les Jeux Floraux en langue d'Oc allait renaître à Sceaux.

On trouvera ci-dessous le texte du règlement de ce concours dont les lauréats recevront leur prix, lors de la 103<sup>e</sup> Félibrée, le dimanche 14 juin 1981 (date à confirmer).

### Règlement

1. A la gloire de Frédéric Mistral, pour célébrer le cent cinquantième anniversaire de sa naissance, la Ville de Sceaux (Hauts-de-Seine), reprenant son ancienne tradition, déclare ouverts des Jeux Floraux littéraires en langue d'Oc, à l'occasion de la 102<sup>e</sup> Félibrée, le dimanche 22 juin 1980.
2. Le Comité compétent couronnera les œuvres inédites :
  - de poésie : ode ou épopée, poème, chanson,
  - de prose : essai, conte ou nouvelle, composition dramatique brève,qui lui seront présentées en langue d'Oc et dont le mérite justifiera prix ou mention.
3. Ces ouvrages seront soumis à concours entre envois anonymes que ledit Comité jugera souverainement à la majorité des voix pour l'attribution des récompenses, tel prix pouvant n'être pas décerné, tel autre pouvant se trouver divisé, au gré du Comité.
4. **Tous les dialectes d'Oc** (auvergnat, gascon, languedocien, limousin, provençal...) et

Le commandant Pilate, Maire de Sceaux, et la reine des Félibres de 1911.



Ces deux photos sont extraites de « Sceaux depuis trente ans (1882-1912 », de H.L.L. Seris.

Une cour d'amour à Sceaux, dans le jardin de la Mairie.

toutes les graphies sont admis au concours indistinctement.

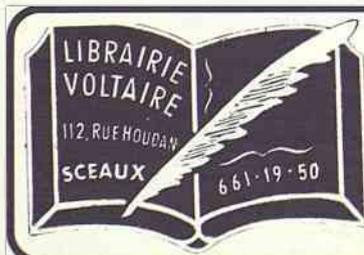
5. Les envois doivent être faits en **trois exemplaires** dactylographiés pour chaque ouvrage, sans signature ou indication d'auteur. Pour qu'ils puissent être identifiés, ils porteront seulement, en tête, **une devise** qui sera répétée sur un **pli cacheté** joint à l'envoi, contenant les noms, prénoms, date de naissance, adresse complète et origine dialectale de l'auteur. Les manuscrits ne seront pas rendus.
6. Ces envois, complets et conformes, devront être faits au plus tard le mardi 31 mars 1981, terme de rigueur (le cachet de la poste faisant foi), au Comité des Jeux Floraux de Sceaux (adresse ci-dessous).

7. Les lauréats désignés recevront leur prix lors de la 103<sup>e</sup> Félibrée, en juin 1981, au Jardin des Félibres de Sceaux, au cours de l'hommage traditionnellement rendu aux « *Primadié* » par la Ville de Sceaux, Cité Félibréenne, les « *Amis de la langue d'Oc - Société des Félibres de Paris* » et l'Association des Méridionaux de Sceaux, affiliée au Félibrige.

8. Toute réclamation devra être soumise au Comité des Jeux Floraux de Sceaux.

### Pour tous renseignements complémentaires :

Comité des Jeux Floraux de Sceaux  
Hôtel de Ville 122, rue Houdan  
92330 SCEAUX  
Tél. 661.29.50, poste 360.



## Librairie-Papeterie VOLTAIRE

CLASSIQUE - MODERNE  
SCOLAIRE - ÉDITIONS D'ART  
MUSIQUE - PARTITIONS FLÛTE  
BUREAU - COMPTABLE - SCOLAIRE...

ouvert le LUNDI de 15 h à 19 h 30  
Du MARDI au SAMEDI de 9 h à 12 h 30 et de 15 h à 19 h 30

112, rue Houdan - 92330 SCEAUX  
Tél. 661.19.50

# Le nouveau Sous-Préfet d'Antony à Sceaux

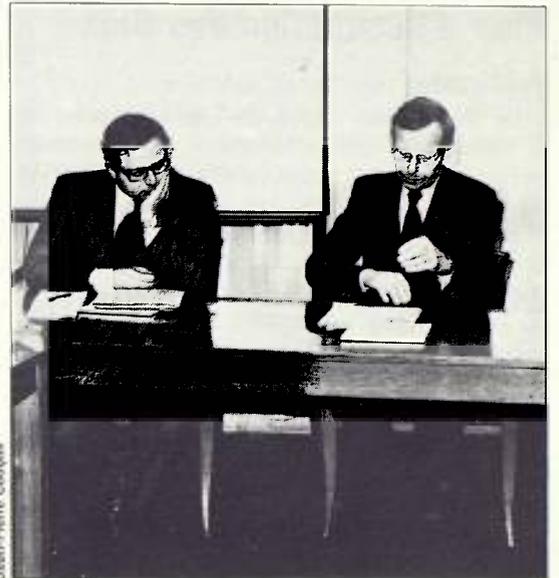
M. François LÉPINE, récemment nommé Sous-Préfet d'Antony, a consacré toute son après-midi du vendredi 28 novembre dernier à Sceaux.

Accueilli à 15 heures par le Conseil municipal auquel s'étaient joints M. Charrier, Secrétaire général de la Mairie, M. Rozier, Secrétaire général adjoint, et M. Simonnet, Directeur des Services Techniques de la ville, il a effectué, sous ma conduite, une visite à pied du Vieux Sceaux puis un tour de la ville pendant lesquels j'ai pu lui présenter les principaux dossiers qu'il aura à connaître, et en particulier :

- l'îlot Voltaire et la place du Général-de-Gaulle ;
- quelques opérations de voirie ;

- les abords des établissements scolaires ;
- la Faculté de Droit de l'Université de Paris XI ;
- la plate-forme SNCF et les jardins familiaux ;
- le devenir du parking et du quartier Robinson ;
- le quartier artisanal du sentier des Torques...

A l'issue de cette visite, Monsieur le Sous-Préfet a écouté pendant plus d'une heure, dans la salle du Conseil municipal, la présentation qui lui a été faite de la ville et de ses problèmes.



Jean-Pierre Couquet



Jean-Pierre Couquet

- l'îlot Benoît et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Vieux Sceaux ;
- les projets de restructuration du Groupe scolaire du Centre et de l'îlot de la Maison des Jeunes et de la Culture ;
- l'îlot Charaire ;
- la restauration de la piscine des Blagis ;
- le Centre d'Action Culturelle « Les Gêmeaux » et le marché des Blagis ;

Dans sa réponse, M. LÉPINE précisa sa conception de la mission du Sous-Préfet, qui doit consister surtout à faciliter et à accélérer le règlement des affaires communales auprès des administrations supérieures.

Le verre de l'amitié a clos vers 18 h 30 cette sympathique prise de contact.

**E. GULDNER**  
Maire de Sceaux



**François Lépine**, Sous-Préfet hors classe, nouveau Sous-Préfet d'Antony, est né le 29 décembre 1937 à Neuilly-sur-Seine. Licencié ès-lettres, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, il a commencé sa carrière comme Administrateur du département de la Seine et de la Ville de Paris, puis a suivi un brillant « cursus » au cours duquel il a occupé les fonctions de Directeur du cabinet du Préfet de la Meuse, Sous-Préfet de Toul, chargé de mission à l'OREAM-Lorraine, Secrétaire général de la Préfecture de la Dordogne, Directeur du cabinet du Préfet du Bas-Rhin, Directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur, Directeur du cabinet du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères, Administrateur civil hors classe au Ministère de l'Intérieur, Secrétaire général de la Préfecture du Bas-Rhin.

Capitaine de réserve dans l'Arme blindée Cavalerie, F. Lépine est Chevalier de l'Ordre national du Mérite et Chevalier du Mérite agricole.

Marié, père de quatre enfants, sportif, il porte un nom célèbre puisqu'il est le fils du Professeur Pierre Lépine, membre de l'Institut, inventeur du vaccin français contre la poliomyélite, Adjoint au Maire de Paris, et arrière-petit-neveu de Louis Lépine, Préfet de Police de 1893 à 1912, créateur du concours qui porte son nom.

Marié, père de quatre enfants, sportif, il porte un nom célèbre puisqu'il est le fils du Professeur Pierre Lépine, membre de l'Institut, inventeur du vaccin français contre la poliomyélite, Adjoint au Maire de Paris, et arrière-petit-neveu de Louis Lépine, Préfet de Police de 1893 à 1912, créateur du concours qui porte son nom.

**pour vos achats importants :**

TÉLÉVISION ● HAUTE-FIDÉLITÉ  
SON ● ÉLECTRO-MÉNAGER...

**vous recherchez :**

Accueil ● Conseils ● Choix  
**MEILLEURS PRIX**  
Après-vente sérieux

## TELE-BLAGIS

**CENTRE COMMERCIAL DES BLAGIS**  
Carrefour Sceaux / Bagneux / Fontenay

**SCEAUX - Tél. 350. 15. 00**

**met à votre disposition :**

SON ÉQUIPE COMPÉTENTE ET DÉVOUÉE  
SON GROUPEMENT D'ACHATS (120 magasins)  
SA SÉLECTION DES MEILLEURES MARQUES :

Philips ● Radiola ● Dual  
Schneider ● Brandt ● Vedette  
Thermor ● Scholtès ● Laden, etc.

# URBANISME - ÉQUIPEMENT

## Plan d'Occupation des Sols

### Publication

Le Préfet des Hauts-de-Seine a pris, le 8 décembre 1980, l'arrêté suivant rendant public le Plan d'Occupation des Sols de la Ville de Sceaux.

Rappelons qu'à la suite de cette publication, une enquête publique sera ouverte (courant 1981) et que tous les Scéens pourront venir consigner leurs observations sur le registre d'enquête.

Le Préfet des Hauts-de-Seine,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Croix de guerre 1939-1945,  
Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France approuvé le 1<sup>er</sup> juillet 1976,  
Vu l'arrêté préfectoral du 21 mai 1971 prescrivant l'établissement du POS de la Commune de Sceaux,  
Vu l'arrêté préfectoral du 30 août 1971 modifié, instituant le groupe de travail chargé de l'élaboration du POS de Sceaux,

Vu les avis du groupe de travail et des services consultés,

Vu la délibération du Conseil municipal de Sceaux en date du 4 juillet 1980,

Vu la délibération de la Commission départementale en date du 23 juillet 1980,

### ARRÊTE :

#### Article 1<sup>er</sup>.

1<sup>o</sup>) Le POS de la Commune de Sceaux est rendu public.

2<sup>o</sup>) Il est tenu à la disposition du public :

a) à la Mairie de Sceaux le lundi, de 13 h 30 à 17 h 45, du mardi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 45, le samedi de 8 h 30 à 12 h ;

b) dans les locaux de la Direction Départementale de l'Équipement des Hauts-de-Seine au Centre administratif départemental 167-177, avenue Joliot-Curie (service UOC), tous les mardis et vendredis de 9 h à 12 h ;

c) dans les locaux de la Préfecture des Hauts-de-Seine, 167-177, avenue Joliot-Curie, 92103 Nanterre Cedex (Service de la coordination et de l'action économique) tous les lundis et jeudis de 14 h à 16 h.

3<sup>o</sup>) Le dossier comporte :

- 1 rapport de présentation ;
- 1 Plan d'Occupation des Sols ;
- 1 plan de masse ;
- 1 plan des servitudes ;
- 1 règlement d'urbanisme ;
- 1 plan d'assainissement ;
- 1 plan d'alimentation en eau ;
- 1 plan des servitudes acoustiques.

Article 2. - Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs du Département et fera l'objet d'une mention dans au moins 2 des 3 journaux ci-après désignés :

- Les nouvelles des Hauts-de-Seine et d'Ile-de-France ;
- Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment ;
- La Croix Bayard.

Il sera, en outre, affiché à la Mairie et publié par tous autres procédés en usage dans la commune de Sceaux.

Article 3. - Des copies du présent arrêté seront adressées :

- 1<sup>o</sup>) au Maire de la Ville de Sceaux ;
- 2<sup>o</sup>) au Directeur Départemental de l'Équipement ;
- 3<sup>o</sup>) au Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie (Direction de l'urbanisme et des paysages) ;
- 4<sup>o</sup>) au Ministre de l'Intérieur (Direction générale des collectivités locales).

Fait à Nanterre, le 8 décembre 1980.

## Conseil architectural à Sceaux

On trouvera ci-dessous un tableau récapitulant les diverses permanences des associations susceptibles de donner gratuitement des conseils en matière d'architecture.

Association	Lieu	Dates Horaires	Objet principal
ARIM Ile-de-France M. SCHAEFFER	100, rue Houdan (rue piétonne) Tél. 660.88.62	Tous les lundis de 16 h à 19 h Tous les mercredis de 9 h 30 à 12 h	Vieux Sceaux
ASAH MM. DUQUESNOY KAECLIN LÖCHEN	Mairie (Services Techniques) 132, rue Houdan Tél. 661.29.50	Tous les mercredis de 14 h à 17 h	Personnes âgées
CAUE Hauts-de-Seine M. RAULET	Mairie (Services Techniques) 132, rue Houdan Tél. 661.29.50	Jeudi 19 février Jeudi 19 mars Jeudi 16 et 23 avril Jeudi 21 mai Jeudi 18 juin	Conseil architectural et technique

## Le point sur l'îlot Charaire

Le Conseil municipal, dans sa séance du 17 décembre 1980, a voté la modification du programme de l'opération de restructuration de l'îlot Charaire.

Celle-ci a été rendue nécessaire par suite du désistement de l'administration des PTT, pourtant demanderesse de longue date, pour le transfert de l'Hôtel des Postes sur cette zone.

Cet équipement sera remplacé par la Bibliothèque Municipale, actuellement installée trop à l'étroit dans les locaux du Petit Château.

La signature des baux à construction avec le preneur de bail, liée au dépôt des demandes de permis de construire, est prévue pour février 1981, le début des travaux l'étant pour octobre de cette même année.

## Des travaux dans la ville

### Travaux du Gaz de France

Gaz de France poursuit ses travaux de remplacement des canalisations à la suite d'une augmentation de la pression rue du Docteur-Thore, avenue de Verdun, boulevard Colbert et rue Florian.

### Travaux de la Compagnie des eaux

La Compagnie des eaux procède de son côté au changement de canalisations vétustes rue Bertron et rue Marguerite-Renaudin.

### Plantations

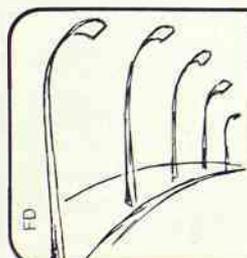
Dans le cadre de l'achèvement des travaux de voirie programmés pour 1980, plus de 130 arbres seront plantés prochainement.

Le carrefour Lakanal reçoit quant à lui, une plantation paysagée dans son îlot central, qui préfigure la nouvelle orientation en matière de traitement des espaces verts municipaux.

Contrairement à ce qui a été annoncé dans le précédent numéro, la plantation d'arbres avenue de Verdun, jugée non indispensable, sera remplacée par l'aménagement prochain du carrefour place de la Libération, avant la mise en place d'une signalisation lumineuse.

### Bâtiments

La grande salle des baraquements est l'objet d'une remise en état : installation d'un nouvel éclairage et travaux de peinture.



# G D

entreprises générales électriques GALLET-DELAGE  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2 400 000 FRANCS

éclairage électrique public - signalisation  
force - lumière - réseau électrique h.t., b.t.  
illumination de jardins  
éclairage de stades et grands espaces

17-17 bis RUE DU 14 JUILLET  
94270 KREMLIN-BICETRE  
Tél. 658.21.53

# ACTION SOCIALE

## Centre Information Accueil Services

Comme l'an passé, le CIAS assurera les mardis 10, 17 et 24 février 1981, de 14 h à 16 h, une permanence fiscale. Au cours de ces trois après-midi, une personne compétente se tiendra à la disposition des personnes âgées pour les aider à la rédaction de leur déclaration de revenus. Si un problème se pose à vous en ce domaine, nous serions heureux de vous aider à le résoudre.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1981, une permanence téléphonique de jour est tenue par le CIAS et la MJC : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 22 h ; le samedi et durant les périodes de congés scolaires de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h.

Pour tous renseignements ou informations sur les divers services et les loisirs qui vous concernent mais aussi pour trouver une aide si vous avez des difficultés pour vous déplacer, vous procurer d'urgence des médicaments, etc... téléphonez au 661.65.24.

Le CIAS est un centre de renseignements, mais aussi un lieu d'accueil où nous vous attendons ; vous pouvez vous adresser :

- à la MJC, 21, rue des Écoles (Tél. 661.65.24) : les lundis, mercredis, vendredis de 10 h à 11 h ; les mardis et jeudis de 15 h à 17 h ;
- au Centre socio-culturel des Blagis, 2, rue du Docteur-Roux (Tél. 660.51.18) : le lundi de 14 h à 16 h.

## Appel aux quêteurs volontaires

Il fut un temps où de nombreuses personnes, mais toujours les mêmes, étaient volontaires pour participer aux quêtes organisées à Sceaux pour les grandes causes nationales.

Après avoir rendu ce service pendant de nombreuses années, ces personnes ont souhaité, à juste titre, que d'autres viennent prendre la relève. Or, aujourd'hui, il n'y a pratiquement plus de volontaires pour effectuer ces quêtes.

Toutes les personnes jeunes ou moins jeunes qui souhaiteraient participer à ce type d'action sociale utile (car rien ne peut se faire sans argent...) peuvent se faire connaître auprès de M<sup>me</sup> BASTIER, Secrétaire général de la Mairie - Tél. 661.29.50, poste 368.

Merci à ceux qui voudront bien répondre favorablement à cet appel.

**Pierre RINGENBACH**  
Maire adjoint

## A votre service : l'ASAH

### Association Scéenne pour l'Amélioration de l'Habitat

Ainsi que le numéro de janvier 1980 du Bulletin municipal vous en informait, l'ASAH a développé au cours de l'année 1980 son action dont nous vous rappelons l'objectif.

Cette association, sans but lucratif, créée sous l'égide de la ville de Sceaux, qui la dote des moyens nécessaires à son fonctionnement, a pour but à l'origine de faciliter l'amélioration de l'habitat des personnes âgées, en leur permettant d'accéder à certaines subventions accordées soit par des organismes départementaux et nationaux, soit par des caisses de retraite, soit par d'autres groupements privés, dans des limites proportionnées aux ressources des intéressés, au montant et à la nature des travaux à effectuer, au degré d'urgence de l'intervention.

C'est ainsi qu'en 1980 un certain nombre de dossiers ont été reçus par l'association et sont en cours d'avancement pour l'obtention de subventions auxquelles les demandeurs peuvent prétendre.

Lors de la création de l'association, l'action de celle-ci avait été limitée aux personnes âgées qui souhaitaient que des travaux soient effectués chez elles afin de rendre leur habitation plus confortable et correspondant au minimum nécessaire (chauffage, salle d'eau, installation de cuisine, eau chaude, W.-C. intérieur...). Or, après avoir commencé à satisfaire les demandes, et eu égard aux besoins qui existent encore dans notre commune en matière de logement, son action va être développée pour atteindre un plus grand nombre d'intéressés.

Ainsi, il est apparu possible et souhaitable d'étendre son action à toutes les personnes qui auraient besoin d'amélioration dans leur logement, quel qu'il soit. Il y a donc désormais des possibilités pour toutes les personnes habitant un logement inconfortable et se trouvant devant la nécessité de faire des travaux en vue d'améliorer leur habitation de faire appel à l'ASAH pour les aider à obtenir les subventions ou prêts éventuels auxquels elles pourraient prétendre.

L'aide que peut apporter l'ASAH consistera :

- à renseigner les personnes sur les possibilités d'aide ;
- à mettre les demandeurs en relation avec des organismes spécialisés ;
- à les assister dans les démarches administratives, voire à les effectuer à leur place

quand c'est possible (confection de dossier...);

- à agir auprès des entreprises et en étant présent lors des visites pour qu'elles viennent rapidement faire un devis, dans les meilleures conditions possibles ;

- à intervenir pour que l'exécution des travaux et le paiement des aides aux bénéficiaires soient les plus rapides possibles.

Parallèlement, l'ASAH peut disposer de quelques fonds propres (en plus des aides habituelles) pour parfaire le financement des travaux dans certains cas particulièrement difficiles et urgents.

## OU VOUS RENSEIGNER ?

**Le mercredi, de 14 à 17 heures  
aux services techniques municipaux  
132, rue Houdan  
Tél. 661-29-50**

**Permanence assurée  
par MM. Duquesnoy,  
Kaeplin ou Löchen,  
animateurs de l'ASAH**

Pour le Vieux Sceaux, l'ARIM est toujours présente au 100, rue Houdan (rue piétonne) - Tél. 660-66-82.

L'ASAH souhaite donc que toutes les personnes intéressées prennent contact avec ses animateurs, tous bénévoles ; toutes les informations nécessaires seront fournies pour vous aider au mieux. N'hésitez pas à venir ou à téléphoner pour vous renseigner car vous pouvez peut-être bénéficier d'aides que vous ne connaissez pas actuellement : votre cas sera traité confidentiellement et selon vos souhaits.

Mention spéciale doit être faite des handicapés physiques, pour lesquels l'ASAH aura une action prioritaire, notamment en vue de les aider à installer des petits aménagements intérieurs facilitant leur vie quotidienne.

Le Secrétaire général  
**A. LOCHEN**

Le Président  
**Paul MERMET**  
Maire adjoint

## Permanence pour les affaires sociales à la Mairie

La permanence concernant les affaires sociales est assurée par M<sup>me</sup> STREIT, Conseiller municipal, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis de chaque mois de 14 h 30 à 17 h à la Mairie.

# ASSOCIATIONS

## Nuits de Sceaux

**Rétrospective**  
de « Trois siècles de musique française »,  
à l'Orangerie du Château de Sceaux

1945/1980, 35 ans d'activités socio-culturelles que l'Association « *Nuits de Sceaux* » a célébré par des concerts et divertissements-promenades retraçant le panorama de « *Trois siècles de musique française* ». Anniversaire correspondant à l'Année du Patrimoine, dont le Comité national décerna le label à l'Association.

Le premier concert de 1980 a eu lieu au mois de mai dernier, dans la salle de l'ancienne Mairie de Sceaux ornée des affiches des 35 saisons passées, en présence de M. Guldner, Maire de Sceaux, et de nombreuses personnalités.

Ce fut aussi en présence de nombreuses personnalités que le dernier concert de cette suite de musique française fut donné dans l'Orangerie du Château de Sceaux, clôturant le Festival de Sceaux. Félicitons le Festival et l'Association « *Nuits de Sceaux* » de leur collaboration.

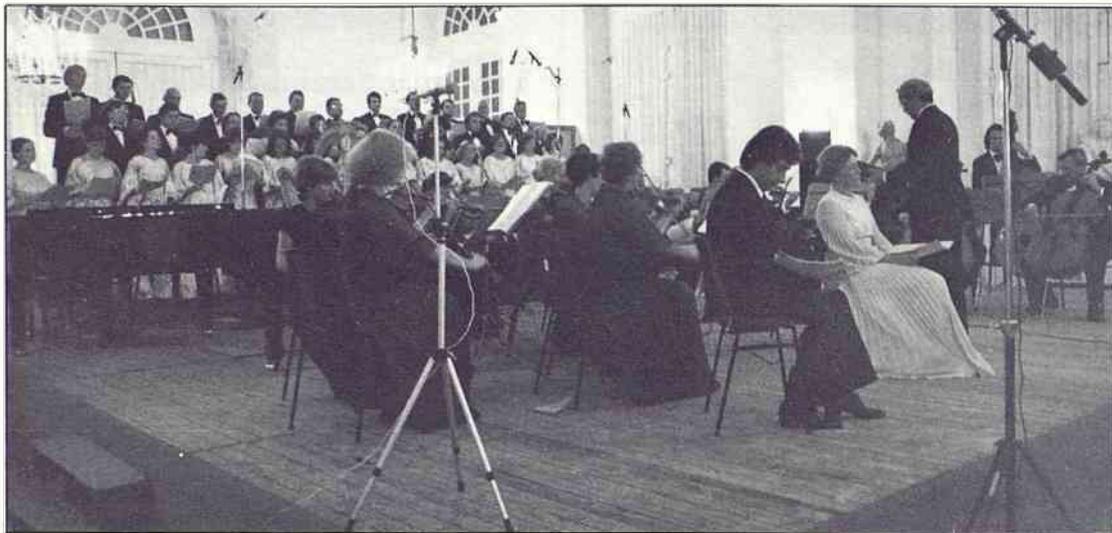
Rappelons que le 15 mai 1945, la salle de l'ancienne Mairie était le cadre des activités organisées par Odette de Loustal-Croux au profit des œuvres de guerre ; puis ce fut le Pavillon de l'Aurore, le 1<sup>er</sup> juillet 1945, qui les reçut, prélude à l'Association « *Nuits de Sceaux* », qui devait prolonger ces animations dans maints endroits et, dès 1948, en l'Orangerie du Château de Sceaux.

Cette manifestation artistique de 19 octobre 1980 fut exceptionnelle par la qualité des interprètes et la haute tenue du programme, dans lequel des œuvres du XX<sup>e</sup> siècle étaient intercalées entre les œuvres composées pour les divertissements de Sceaux aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles.

C'est ainsi que la Suite que Florence Schmitt dédia au 10<sup>e</sup> anniversaire de l'Association remporta un grand succès. Roger Delmotte à la trompette et Jean Hubeau au piano en donnèrent une interprétation magistrale pleine de finesse et d'esprit (cette œuvre est réputée pour sa difficulté d'exécution).

Odette Le Dentu à la harpe se joignait à l'orchestre pour faire entendre « *Les divertissements de Sceaux* » de P. Houdy (1955), dont le texte de N. de Malezieu (1696) fut très bien mis en valeur par J. Chamonin, soprano.

Dans la Suite française composée en 1957-1959 (pour flûte, hautbois, piano et ensemble instrumental), par E. Barraine, T. Aubin, M. Delannoy, J. François, H. Martelí, le chef



d'orchestre bien connu, Louis de Froment, sut faire ressortir le style de chaque compositeur, mettant en valeur les différents instruments. Le public apprécia la sonorité et la parfaite homogénéité de l'orchestre Ad Artem de Metz dont l'animatrice, Th. Divry, est le premier violon.

Très belle ouverture du programme par la 1<sup>re</sup> Suite de Symphonies pour orchestre de J.-J. Mouret, le surintendant des fêtes de la Duchesse du Maine ; la réalisation de la basse chiffrée est de Renée Viollier, dont le travail de musicologie sur ce compositeur est très important.

Puis la Cantate de l'Aurore qui, symbolisant le Pavillon de l'Aurore, fait partie du Recueil des cantates que le compositeur du XVIII<sup>e</sup> siècle, N. Pernier, intitula « *Les Nuits de Sceaux* », nom repris par l'Association.

Le « *Divertissement de Sceaux* » (1705) dont la musique est du Sieur Gilliers, sur un texte

de Dancourt, est une comédie ballet dont la scène se passe dans « *un des plus beaux endroits des Jardins de Sceaux* » ; la reconstitution musicographique est de F. Gervais.

Véritablement écrite pour être écoutée dans l'Orangerie de Sceaux, « *L'Idylle sur la Paix* », composée par Lulli sur des paroles de Racine pour la réception de Louis XIV en 1685, clôturait ce programme unique ; après l'audition de cette œuvre admirablement exécutée par J. Chamonin, soprano, M. Piquemal, baryton, la chorale E. Brasseur que dirige C. Brillit et l'orchestre Ad Artem, sous la direction de L. de Froment, le public très nombreux fit une ovation à tous les artistes qui, aux côtés d'Odette de Loustal-Croux, présidente fondatrice de l'Association « *Nuits de Sceaux* » et de toutes ses sections, ont su, depuis 35 ans, conserver la qualité et l'originalité de ses programmes tout en apportant de larges évolutions dans ses activités.

## Les Gémeaux

« *Les Gémeaux* » ont choisi pour le mois de février une programmation qui privilégie la musique.

Il était temps ! La chanson occupe la scène, raconte des histoires comme on monte une pièce de théâtre, avec des gestes, des décors. Elle offre enfin un ton nouveau.

Grâce à Michel Hermon, et la troupe du « *Scarface Ensemble* » avec leur opéra policier, on retrouve le goût d'une ambiance perdue depuis longtemps : celui du music-hall. C'est vendredi 20 février 1981 à 21 h que « *Les Gémeaux* » présentent Michel Hermon.

« *Il joue avec la musicalité barbare, canaille, sardonique et chaleureuse de sa voix. A la fin, on a vécu deux heures de la vie d'un homme qui ne s'est pas suicidé, qui, debout, indompté au bord du gouffre, crie sa révolte* ». Colette GODARD - « *Le Monde* ».

D'un autre côté, celui de l'opéra policier rock, nous avons invité le « *Scarface Ensemble* » qui présente un spectacle nouveau qui se définit comme du « *théâtre musical* » et qui joue « *Nous irons tous à Capella* ». Deux spectacles seront présentés pour le grand public : vendredi 27 et samedi 28 février à 21 heures.

En outre, deux représentations seront proposées spécialement pour les grands scolaires, les mardi 24 et jeudi 26 février 1981 à 14 h 30. Ces séances supplémentaires seront la réalisation et l'aboutissement d'un travail d'animation autour du spectacle, proposé par « *Les Gémeaux* » aux classes du second cycle dans les établissements scolaires de la banlieue Sud, durant le mois de janvier.

Ces deux spectacles, pourtant bien différents, laissent un souvenir inoubliable. Avec leurs chansons, leurs histoires, ils racontent un monde qui est le leur et le nôtre : celui de la tragédie urbaine.

**Jean-Pierre TELLIER**

Administrateur de Biens

GESTION: 350.19.35

118, RUE HOUDAN



**CABINET TELLIER**

Agent Immobilier

TRANSACTIONS: 702.36.06

114 bis, Rue Houdan



face 3

# ASSOCIATIONS

## Centre Scéen des Amitiés Internationales

### Voyage à Brühl, du 8 au 12 novembre 1980 d'un groupe d'élèves du Lycée Lakanal

Nous étions 55 participants au départ de Sceaux (élèves de 3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, 1<sup>e</sup> et terminale) ce samedi 8 novembre à 6 h 30 du matin. A l'aller, nous avons parcouru en autocar la région ardennaise, avant de traverser la Belgique où nous nous sommes arrêtés à Bruxelles, afin de pouvoir admirer l'exposition du peintre *Brueghel*. Nous avons pu flâner dans le centre à l'heure du déjeuner et voir les rues piétonnes autour de l'Hôtel de Ville et le célèbre « *Manneken pis* ». Puis, nous repartions pour Brühl, but de notre voyage. Grâce à la joyeuse ambiance, le trajet ne sembla pas long et à 17 h 30, nous arrivions à Pulheim : là 24 élèves descendent d'autocar et sont accueillis chaleureusement par un des professeurs du Lycée : Herr Helmut Raue. La répartition dans les familles d'accueil se fait vite et bien. Le reste de la troupe s'arrête enfin dans la cour du Lycée de Brühl où Herr Manfred Klöpfer, le professeur responsable de l'organisation, nous attend, entouré des familles hôtes.

Nous devons passer le dimanche en famille, mais la plupart des parents nous amènent à Cologne et nous retrouvons presque tous les français devant la Cathédrale : la première cathédrale gothique de Rhénanie.

Le lundi, nous sortons en groupe. Nous visitons le « *Rheinbraun* », la plus grande mine de lignite à ciel ouvert du monde. Nous sommes accueillis dans un château où un ingénieur de la mine nous donne les premières informations, à l'aide de projection de diapositives. Puis Roger, le chauffeur du car, nous fait faire

le tour de la mine ; nous pouvons alors voir des tapis roulants à perte de vue ainsi que des godets et immenses roues à dents qui creusent la terre jusqu'à 350 m de profondeur. Nous distinguons très bien les couches géologiques. Dans l'après-midi, nous rentrons au lycée où nous attendent nos amis allemands.

Mardi, nous visitons la ville médiévale d'Aix-la-Chapelle. Le guide local nous présente les principaux édifices. Nous y admirons la chasse d'or de Charlemagne qui contient les reliques de l'Empereur d'Occident en l'an 800, lui qui, pour la première fois, rassembla les peuples qui constituent l'Allemagne et la France. La Cathédrale et l'Hôtel de Ville valaient vraiment le déplacement. Le déjeuner nous fut offert par nos hôtes allemands dans une antique taverne, sur la place d'Aix-la-Chapelle. Et vers 17 h, nous nous retrouvons au lycée de Brühl. Ces deux excursions se sont faites dans la bonne humeur et avec une bonne entente élèves-professeurs.

Au retour, mercredi 12 novembre, nous avons traversé les jolis villages à colombages du massif de l'Eifel, avant de traverser la ville de Luxembourg, où nous avons pu voir la tour de 23 étages du Parlement européen, dans un décor montagneux très pittoresque. Dès le passage de la frontière française, nous faisons halte à Longuyon, où le repas, fin et copieux, nous était offert par le Centre Scéen des Amitiés Internationales, auquel nous exprimons ici nos vifs remerciements. L'arrivée sur l'Esplanade du Château de Sceaux fut à 20 h comme prévu. Nous étions fatigués, même presque aphones tant nous avions chanté ! Mais très contents de toutes nos découvertes.

Valérie BRETON  
Élève de seconde A4

## Centre socio-culturel des Blagis

Le Centre Socio-culturel des Blagis propose à partir du mois de janvier de nouvelles activités :

– atelier de sculpture sur bois, pour adolescents et adultes, tous les lundis de 19 h à 22 h ;

– cours de danse classique, tous les lundis de 18 h à 19 h et de 19 h à 20 h ;

– cours de solfège pour adultes, tous les mardis de 20 h à 21 h ;

– initiation au bridge, tous les mardis de 21 h à 23 h.

Un tournoi de bridge aura lieu le 30 janvier à 21 h.

Un stage de danse rythmique pour les plus de 15 ans, de danse moderne et de claquettes pour les adultes et les enfants débutants ou non, est prévu pendant une semaine du lundi 9 au samedi 14 février.

Enfin, le vendredi 27 février à partir de 20 h 30 se déroulera un tournoi de belote.

Pour tous renseignements concernant ces disciplines et pour s'inscrire, s'adresser au Centre socio-culturel des Blagis, 2, rue du Docteur-Roux – Tél. 660.51.18.

## Jeunes ! Contactez votre Centre d'Information Jeunesse des Blagis

Garçons et filles qui cherchez à vous distraire, à faire du sport, à vous insérer dans la vie sociale ; vous qui cherchez un métier, des débouchés ; vous qui désirez poursuivre ou améliorer votre enseignement, vous qui aimeriez être informés sur vos vacances, en France ou à l'étranger : prenez contact avec le Centre d'Information Jeunesse (CIJ) des Blagis qui se trouve dans le hall d'accueil du Centre socio-culturel, 2, rue du Docteur-Roux (Tél. 660.51.18), les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16 h 30 à 19 h et le mercredi de 14 h à 19 h.

## Samedis Musicaux de Sceaux

L'Association poursuit avec succès son activité musicale et les enfants sont heureux de pouvoir participer activement à l'animation du concert de l'après-midi.

Le prochain concert aura lieu le samedi 21 février au Centre d'Action Culturelle « *Les Gémeaux* » 49, avenue Georges-Clemenceau, aux horaires habituels : à 17 h 30, concert d'initiation recommandé aux jeunes mélomanes ; à 20 h 45, le même concert non commenté.

Cette fois, c'est le Quintette de cuivres de l'Orchestre National de France (trompettes, cor, trombone et trombone-basse) qui proposera le programme suivant :

- Henry Purcell : *Trumpet Voluntary* ;
- Claudio Monteverdi : *Sinfonia* ;
- John Adson : *Three Courtly Masquing Ayres* ;
- Dimitri Chostakovitch : *Prélude et Fugue* ;
- Georges Delerue : *Vitrail* ;
- Henri Sauguet : *Golden Suite* ;
- Yvonne Desportes : *Imagerie D'Antan* ;
- Samuel Sceidt : *Battle Suite*.

Pour tous renseignements, s'adresser au SMS 21, rue des Écoles – Tél. 350.05.96.

### ATTENTION

#### Des escrocs utilisent à leur profit le nom des Gémeaux

L'équipe des « *Gémeaux* » tient à mettre en garde la population de Sceaux et des environs contre les agissements d'un certain nombre de jeunes gens, et plus particulièrement d'une jeune fille blonde, se présentant chez des particuliers au nom des « *Gémeaux* ».

Ces jeunes gens prétendent vendre en souscription des billets pour un spectacle devant être créé par Robert Hossein et pour lequel il manquerait une certaine somme d'argent.

Il s'agit bien entendu d'une escroquerie manifeste dans laquelle « *Les Gémeaux* » déclinent toute responsabilité.



toutes assurances

CABINET ROBERT

incendie • accidents • risques divers • vie • assurances recours

151, RUE HOUDAN - 92330 SCEAUX - Tél. 660.17.45 +

# ASSOCIATIONS

## Association Sportive Boule de Sceaux

L'Association Sportive « Boule de Sceaux » ASBS (nouvelle appellation du club bouliste local depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1980, en remplacement de l'ancienne dénomination « Boule Scéenne ») vient de tenir son assemblée générale annuelle le 17 janvier 1981.

Dans cette perspective, le Président CHADENIER et les membres du Bureau se sont réunis à plusieurs reprises pour faire le bilan de l'exercice écoulé et préparer le programme d'activité de la prochaine saison.

A l'instar des années précédentes, l'année 1980 a été marquée par une intense activité au sein de l'association qui reste, avec ses 90 membres et la participation de ses joueurs à la plupart des compétitions organisées dans la région, l'une des sociétés boulistes les plus importantes et les plus dynamiques du département.

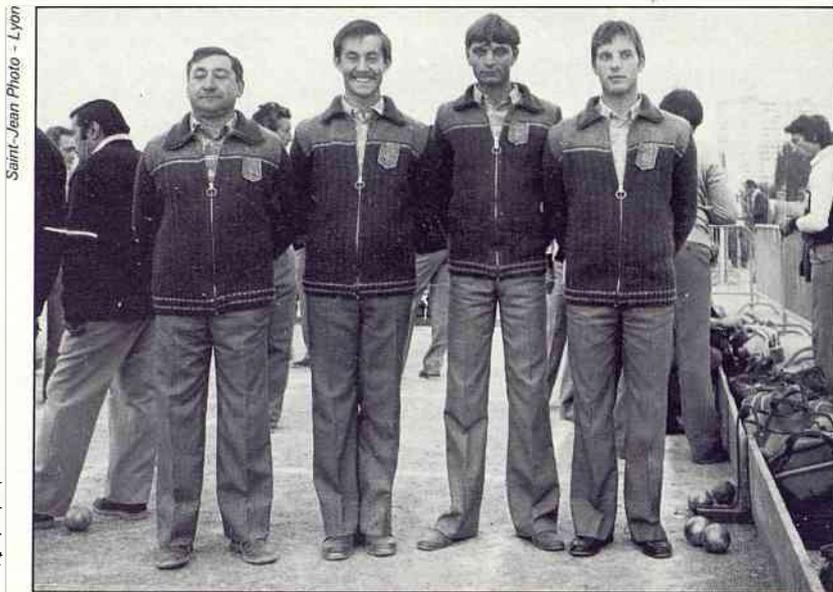
Avant de tourner une nouvelle page de son histoire et de rappeler les principaux succès remportés sur le plan sportif durant la saison, la Boule de Sceaux tient cependant à saluer ici la mémoire de ceux de ses membres qui l'ont quittée en cours d'année et dont la disparition a été douloureusement ressentie au sein de la société.

Déjà durement éprouvé en 1979 avec la perte de trois de ses plus anciens adhérents : Amédée FRAIOLI, Henri BOUTET et Roger GUET, notre Club a été, cette année encore, profondément attristé en apprenant, à quelques semaines d'intervalle, le décès de Paul-Victor AUBRY qui occupa successivement les fonctions de secrétaire et de président, de Raymond PIERRACHE et, plus récemment, de Daniel BOISSAY qui, lui aussi, assumait les tâches de trésorier et de vice-président.

Le souvenir de ces fidèles et dévoués compagnons restera longtemps gravé dans nos mémoires. Qu'il nous soit permis de renouveler à leur famille, et en particulier à nos sociétaires Roger PIERRACHE et Christian BOISSAY, l'assurance de notre profonde sympathie.

Mais, en dépit de ces douloureuses circonstances, la vie s'est poursuivie au sein de la société.

Dans le domaine de la compétition, nos joueurs ont défendu vaillamment nos couleurs, remportant au total plus de vingt victoires sous forme de challenges, coupes et fanions.



Saint-Jean Photo - Lyon

Nos qualifiés pour les championnats de France : (de gauche à droite) Lucien et Jean-Claude LACOSTE, Pascal et Bruno FACHAUX.

Parmi les principaux succès enregistrés, il convient de citer, en premier lieu, la victoire acquise aux championnats fédéraux quadrettes, 3<sup>e</sup> division, des Hauts-de-Seine, par nos représentants : Lucien LACOSTE, Jean-Claude LACOSTE, Pascal FACHAUX et Bruno FACHAUX, qui se sont qualifiés à cette occasion pour les championnats de France disputés à Tours au mois d'août dernier.

Notre société s'est également distinguée dans le championnat individuel des Hauts-de-Seine, 3<sup>e</sup> division, où notre ami Laurent TORRE ne s'est incliné que d'extrême justesse en finale.

Par ailleurs, les concours que la Boule de Sceaux a organisés se sont déroulés dans d'excellentes conditions, permettant de mettre aux prises, dans un des plus jolis cadres de jeux du département, les meilleurs boulistes de la région.

Là encore, nos sociétaires se sont bien comportés ; les résultats que nous donnons ci-après en témoignent :

● **30 mars : Challenge municipal, 32 quadrettes, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> divisions ; vainqueurs : Lucien et Jean-Claude LACOSTE, Bruno FACHAUX et Patrick GESCHIECK. Coupe du Syndicat d'Initiative, 16 quadrettes, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> divisions ; vainqueurs : Émile MURGUES et Jacky MOREL, Laurent TORRE et Vincent SMANIOTTO.**

● **22 juin : Challenge du Comité Municipal des Fêtes, 32 doublettes T.C. ; vainqueurs : Lucien et Jean-Claude LACOSTE.**

● **25-26 octobre : Coupe Charles GERARD ; vainqueurs : Christian BOISSAY et Patrick GESCHIECK. Coupe Charles CADET ; vainqueurs : Patrick FRAIOLI et Bruno FACHAUX.**

Nous profitons de ce rapide bilan pour exprimer nos remerciements et notre reconnaissance à la Municipalité de Sceaux, à l'Office Municipal des Sports, au Syndicat d'Initiative, au Comité Municipal des Fêtes, pour l'appui qu'ils nous ont apporté à l'occasion de ces manifestations, ainsi qu'aux généreux donateurs des challenges et coupes mis en jeu : l'Union des Commerçants et Artisans de Sceaux, les sociétés Efimo et Supermarché Serron, les maisons Charles-Gérard et Charles-Cadet, et MM. Daniel et François Fraioli (\*).

En dehors des compétitions, la société a fait preuve également d'une grande vitalité. Durant les week-ends, les jeux ont été très animés. De nombreuses parties se sont déroulées dans une ambiance détendue et fraternelle ; nous avons eu le plaisir d'accueillir cette année de nouveaux membres, pour la plupart des joueurs chevronnés venant d'autres sociétés, mais dont certains sont de nouveaux adeptes de la boule lyonnaise.

Il ne fait aucun doute que l'Association Sportive « Boule de Sceaux » se porte bien. Le Président CHADENIER et tous les adhérents peuvent être satisfaits des résultats obtenus en 1980.

Puisse l'année 1981 se montrer aussi favorable que sa devancière. C'est le vœu que l'on peut former pour ce club local dont l'ambition, avant tout, est d'être un lieu de rencontre, de divertissement et d'amitié.

(\*). Grâce à la grande amabilité des commerçants et artisans envers l'active Boule de Sceaux, les enveloppes-surprises comblèrent de satisfaction les nombreux visiteurs. Que ces généreux donateurs veuillent bien trouver ici, une nouvelle fois exprimée, la vive reconnaissance de notre société.



**B. COMBETTE**

Diplômé École Nationale d'Assurances

31, AVENUE DE ROBINSON - 92290 CHATENAY-MALABRY  
TEL. 661.16.63

**AMBULANCES  
TRANSCONTINENTALES**

tous transports,  
jour et nuit

☎ 660.01.23

9, rue des écoles  
92330 SCEAUX

ENTREPRISE AGRÉÉE - R.M. n° 314 509 431 00016

# ASSOCIATIONS

## ASAS Basket

**Champion de France 1980**

### Importance du club

Le club comprend :

- 232 licenciés (143 masculins, 89 féminins) ;
- 19 équipes engagées dans les divers championnats.

Les équipes premières féminine et masculine opèrent l'une et l'autre en championnat national : l'équipe féminine en Nationale II, l'équipe masculine en Nationale III. Les autres équipes disputent les championnats régionaux ou départementaux depuis la catégorie poussins (9 et 10 ans) jusqu'à la catégorie anciens (au-delà de 35 ans).

Catégories	Équipes masculines	Équipes féminines
Seniors .....	3	2
Anciens .....	2	-
Juniors .....	2	1
Cadets .....	2	1
Minimes .....	2	1
Benjamins(es) ...	1	1
Poussins(es) .....	-	1

L'ASAS est le 1<sup>er</sup> club du département des Hauts-de-Seine sur 42 clubs qui regroupent 3 009 licenciés affiliés à la Fédération Française de Basket-ball, et le 5<sup>e</sup> club de l'Île-de-France qui comporte 389 clubs pour 27 071 licenciés. De plus, à la suite des brillants résultats obtenus dans les coupes de France juniors, cadets, minimes, l'ASAS a souvent figuré parmi les meilleurs clubs français ; elle a aussi été le meilleur cette année puisqu'elle a obtenu le titre de Champion de France juniors.

### Résultats obtenus durant la saison 1979-1980

L'équipe première masculine, formée d'authentiques espoirs, pour la plupart encore juniors, a participé au championnat de France (division Nationale III). Elle a terminé 2<sup>e</sup> de poule. La poule comprenait les clubs de Caen, Boulogne-sur-Mer, Aulnoye, Cabourg, Évreux, Dieppe, Neuilly, Tourcoing, Beauvais. Il faut d'ailleurs remarquer que l'ASAS est le seul club de ce niveau, à ne pas utiliser de « professionnels » et en particulier « d'américains ».

L'équipe féminine composée de jeunes joueuses a disputé le championnat de France (division Nationale III) dans le groupe Ouest-Nord. Elle a terminé 1<sup>re</sup> de poule et accède ainsi en division Nationale II. La poule comprenait Mondeville, Bihorel, Pierrefitte, Dreux, Caen, US Normande, Rouen, Charenton, US Caen.

Les équipes de jeunes ont accompli une saison exceptionnelle :

- 1 titre de Champion de France obtenu par les juniors masculins face à l'AS Montfermeuse ;
- 1 titre de Champion d'Île-de-France juniors face au Racing Club de France ;
- 1 place de finaliste dans le championnat réserve masculin d'Île-de-France (1<sup>re</sup> division) ;
- 2 titres de Champion départemental (Hauts-de-Seine) acquis par les juniors II et minimes masculins ;
- 2 places de finalistes dans ce même championnat (minimes filles et benjamins garçons) ;
- 1 équipe (cadettes) éliminée en 1/4 de finale de la coupe de France par Clermont-Ferrand (CUC) ;
- 1 équipe garçons éliminée en 1/8<sup>e</sup> de finale de la coupe de France par Charleville (Champion de France).

A titre individuel, les juniors Jérôme DOUSSAINT et Arnauld DANSE ont été retenus en équipe de France juniors.

### Saison 1980-1981 : calendrier des rencontres qui auront lieu à Sceaux

#### Équipe masculine - division Nationale III

7 février 1981	20 h 30	Sceaux-Dunkerque
28 février 1981	20 h 30	Sceaux-Valenciennes
22 mars 1981	15 h 30	Sceaux-Grande Synthe

#### Équipe féminine - division Nationale II

8 février 1981	15h30	Sceaux-Saint-Maur
1 <sup>er</sup> mars 1981	15h30	Sceaux-Cosne
15 mars 1981	15h30	Sceaux-Auxerre

A la fin des matches « aller », l'équipe masculine s'est classée 1<sup>re</sup> de poule ; son accession en Nationale II n'est pas exclue. L'équipe féminine se trouve à la 5<sup>e</sup> place.

Les rencontres qui se déroulent à Sceaux ont lieu dans la salle municipale 20, rue des Clos Saint-Marcel.

D'autre part, trois écoles de basket fonctionnent régulièrement :

- le mercredi de 10 h à 12 h, 20, rue des Clos Saint-Marcel ;
- le mercredi de 15 h à 17 h, au Lycée Marie-Curie ;
- le samedi de 14 h à 16 h, au Gymnase des Blagis 4/6, rue Léo-Delibes.



étiquettes  
catalogues, sigles...

affiches  
dépliants  
prospectus

FRANCK

tel. 702.02.45

DEGLANE

têtes de lettres, annonces presse...

créations de marques  
présentoirs  
panonceaux  
mobiles publicitaires  
édition générale...

# ASSOCIATIONS

## Centre des Jeunes des Blagis

**Dimanche 1<sup>er</sup> mars :  
quatrième cross des Blagis**

C'est le dimanche 1<sup>er</sup> mars qu'aura lieu le cross des Blagis, organisé pour la quatrième année consécutive par le Centre des Jeunes des Blagis.

Ce cross qui connaît un succès croissant depuis sa création, a accueilli l'an dernier 600 participants.

Ouvert à tous (licenciés ou non), du poussin au vétéran, il se déroulera à nouveau dans le quartier de Sceaux-Les Blagis, principalement dans la cité des Bas-Coudrais et les rues de Bagneux, du Docteur-Roux et des Aulnes.

De nombreuses récompenses (coupes, challenges, médailles) seront offertes par « *Le Parisien Libéré* », l'Office Municipal des Sports de Sceaux, la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports, et l'UFOLEP 92.

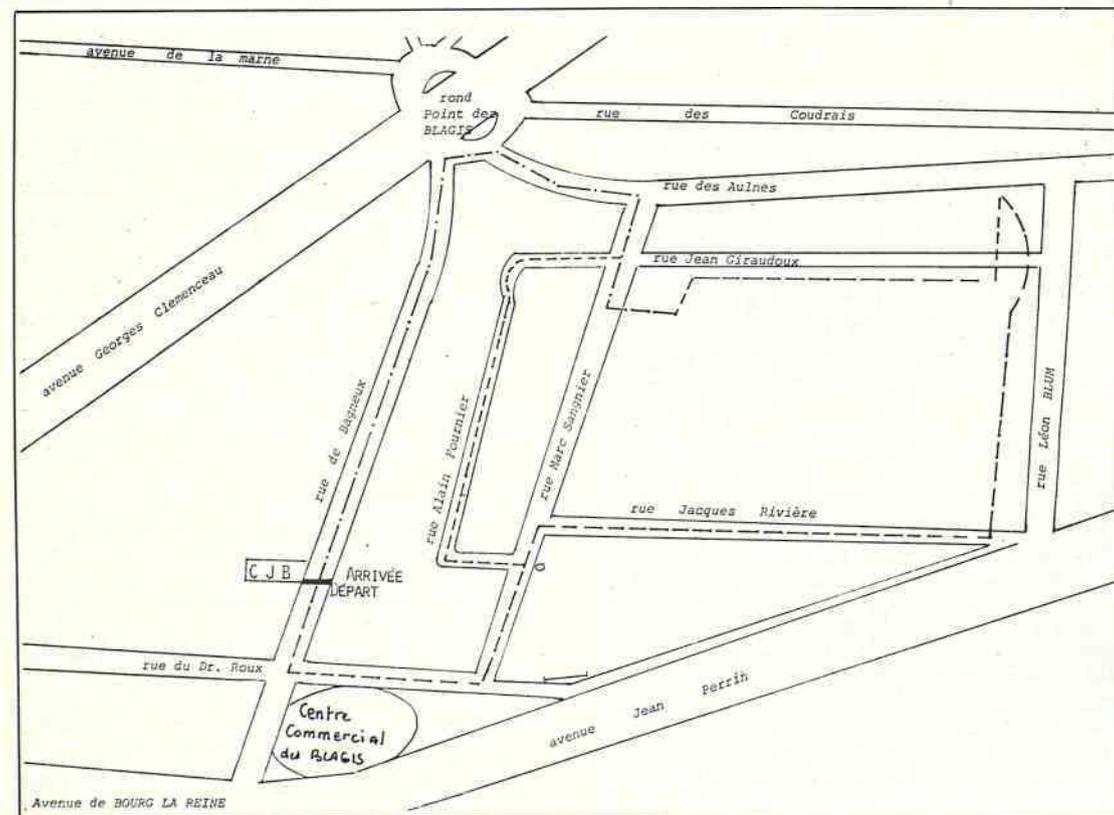
### Rappel des catégories

	Années	
Poussins, garçons et filles.....	70, 71, 72	
Benjamins, garçons et filles...	68, 69	
Minimes, garçons et filles.....	66, 67	
Cadets, garçons et filles.....	64, 65	
Juniors et seniors féminines...	41 à 63	
Juniors masculins.....	61, 62, 63	
Seniors masculins.....	41 à 60	
Vétérans masculins et féminins	40 et avant	



### Inscriptions

A partir du 16 février 1981 au CJB 48, rue de Bagneux - Tél. 702.05.24. Ouvert les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9 h à 12 h et de 16 h à 19 h ; le samedi de 10 h à 12 h.



## Amicale Saint Jean-Baptiste Sainte Jeanne-d'Arc

L'Amicale organise le samedi 31 janvier 1981 sa soirée annuelle :

- 18 h, assemblée générale ;
- 19 h, messe du souvenir à l'Externat 7, rue du Docteur-Berger ;
- 20 h, buffet campagnard et soirée dansante avec cotillons, musique disco, reggae, slow et charleston ; une soirée gaie et chaleureuse en perspective !

Les inscriptions sont prises au plus tard une semaine avant les dates prévues chez :

- G. LOISEAU - Tél. 661.01.97 ;
- J.-P. TELLIER - Tél. 350.19.35.

Le Président  
**J.-P. TELLIER**

## Croix-Rouge Française Comité de Sceaux

Le Comité de Sceaux de la Croix-Rouge Française invite tous ses adhérents ayant cotisé pour 1980 à se présenter, munis de leur carte, le dimanche 15 février 1981 de 10 h à 12 h, à la permanence 95, rue Houdan, pour procéder à l'élection du Comité.

## Alliance Brisée

« *L'Alliance Brisée* » est une nouvelle association scéenne (loi de 1901) qui regroupe les femmes abandonnées, séparées ou divorcées.

Son but est d'agir auprès des pouvoirs publics afin d'améliorer les conditions sociales de ces personnes. Plusieurs solutions sont envisageables : d'une part, l'augmentation du montant de la pension alimentaire ou bien une contribution aux charges du mariage, d'autre part, le droit à la Sécurité sociale sans paiement de cotisation.

« *L'Alliance brisée* » a besoin de nombreuses adhérentes pour augmenter sa crédibilité. Elle a besoin de bénévoles disposant de quelques heures par semaine ou par quinzaine pour assurer son fonctionnement.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> Andrée ROBLIN 59, avenue Georges-Clemenceau - Tél. 350.07.03.

**entreprise  
générale  
d'électricité**



**INSTALLATIONS ET DÉPANNAGES  
PAR UNE ÉQUIPE DE TECHNICIENS A VOTRE DISPOSITION**  
**R. SERVIGNAT & Cie**

12, RUE DES ÉCOLES - 92330 SCEAUX - ☎ 350.17.29 +  
S.A. au Capital de 300.000 F - QUALIFELEC IV 742

# COMMUNIQUÉS

## Concours d'étalages

Suivant une tradition maintenant bien établie, de nombreux commerçants des marchés de Sceaux ont participé au concours d'étalages organisé à l'occasion des fêtes de fin d'année à l'initiative de la Commission extra-municipale des marchés.

Le jury composé des membres non commerçants de la Commission, conseillers municipaux et représentants des habitants de Sceaux et des associations, a visité le marché du Centre le samedi 20 décembre 1980, et les marchés des Blagis et de Robinson le dimanche 21 décembre 1980. Au cours de ces visites, il a pu constater l'imagination de nombreux commerçants, en particulier au marché du Centre, et admirer les belles décorations des comptoirs.

Quelques jours plus tard, le samedi 10 janvier 1981, un vin d'honneur a réuni, autour de la Municipalité et de la Commission des marchés, de très nombreux commerçants. Monsieur GULDNER, Maire de Sceaux, a tenu à rappeler le rôle important que jouent les marchés dans la vie économique du pays en contribuant à assurer, dans de bonnes conditions de prix et de qualité, le ravitaillement de la population; puis M. MONCEAUX, Maire adjoint, a félicité les lauréats du concours en leur remettant les souvenirs offerts par la ville.

Les résultats du concours ont été les suivants :



M<sup>me</sup> Cellini, un premier prix bien mérité

### Marché du Centre

1<sup>er</sup> prix :

M<sup>me</sup> CELLINI – fruits et légumes.

M. VAN DRESSCHE – fruits et légumes.

2<sup>e</sup> prix :

M. POSTEL – boucherie.

M. GEORGES – boucherie.

### Marché de Robinson

1<sup>er</sup> prix :

M. CONARD – fruits et légumes.

2<sup>e</sup> prix :

M. MICHEZ – boucherie.

3<sup>e</sup> prix :

M. KALAMA – fruits et légumes.

### Marché des Blagis

1<sup>er</sup> prix :

M. MOULIN – charcuterie.

*Certes, la meilleure forme de concertation et d'accord est de régler les problèmes particuliers sur le terrain.*

*La mise en place des nouvelles institutions doit contribuer à établir les rapports de coopération entre parents et enseignants et non des rapports de rivalité.*

*Nous laissons donc, sans regret, aux associations de parents d'élèves, le soin de s'occuper des assurances, mais nous les invitons à réfléchir sur les modèles qui ont animé les instituteurs depuis presque quatre décennies à proposer et non à imposer une formule d'assurance auprès de la Mutuelle Accidents Elèves, mutuelle sans buts lucratifs.*

### INFORMATION

Il a été remis, en commission municipale de l'enseignement, aux chefs d'établissement, aux représentants des parents d'élèves, aux délégués départementaux de l'Éducation Nationale le texte suivant, destiné à essayer de clarifier le débat.

#### Assurances

- Votre responsabilité pour les accidents (corporels ou matériels) causés par votre enfant est certainement couverte par votre police multirisques (incendie, dégâts des eaux, bris de glaces, vols, R.C.).
- Par contre, les accidents qui peuvent arriver à votre enfant ne sont jamais couverts par ces contrats. Si, par malheur, un tel accident arrivait à votre enfant sans que la responsabilité d'une personne quelconque puisse être mise en cause, les conséquences, éventuellement lourdes, seraient entièrement à votre charge.

- Vérifiez votre « Responsabilité civile ».

- Souscrivez une « Individuelle accidents ».

Jean LESUEUR

Maire adjoint  
chargé de l'Enseignement

## Collège Universitaire Fontenaisien

### Antenne de Sceaux

Dans la conférence qu'il a prononcée le 4 décembre dernier, M. Raymond LATARJET a passé en revue les diverses sources d'énergie parmi lesquelles l'homme devra choisir pour faire face à l'épuisement progressif des gisements de pétrole et de gaz naturel.

Il en a montré les avantages et les inconvénients et a comparé les risques que présentent les solutions prévues pour l'avenir.

Pour terminer le 1<sup>er</sup> trimestre, M. Pierre RAYNAUD a exposé, le 18 décembre dernier, l'évolution des dispositions du Code civil qui garantissent les droits de l'enfant, et l'importance du rôle des juges des enfants dans l'application de ces textes.

La prochaine conférence organisée par le Collège sera donnée par M. Michel COURNOT le 29 janvier 1981 à 15 h à l'ancienne Mairie. Elle aura pour thème : « Les nouvelles formules théâtrales. Un enrichissement pour l'art dramatique ? ».

Marc BALDENSPERGER

### PERMANENCES DE M. JEAN FONTENEAU DÉPUTÉ

A la Mairie de Sceaux  
de 16 à 18 heures

Samedi 24 janvier  
Samedi 28 février  
Samedi 28 mars

### PERMANENCES DE M. JEAN VONS CONSEILLER GÉNÉRAL

M. Jean VONS, Conseiller général des Hauts-de-Seine, reçoit tous les samedis matins de 10 h à 12 h, et également sur rendez-vous, à la Mairie de Châtenay-Malabry.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat – Tél. 660.38.70, poste 101.

### Solution du rébus des pages 14-15 :

Tout le monde court, cette année, danser au grand Bal de Sceaux (tout le monde court, sept années dans C, os, grand bal de seaux).

## Assurances scolaires

### Une mise au point des directrices et du directeur des écoles élémentaires et maternelles de Sceaux

A la suite de la publication dans le numéro de novembre 1980 du Bulletin municipal d'un article de l'Union des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) du district de Sceaux, traitant, notamment, des rapports parents/enseignants et, notamment, à titre d'exemple, le problème des assurances scolaires, nous avons reçu des directrices et du directeur des écoles élémentaires et maternelles de Sceaux la mise au point suivante :

« La leçon de civisme qu'on a voulu nous donner à travers un problème d'assurance à l'école, en prétendant que nous avons manqué à nos devoirs de démocrate, appelle quelques remarques.

La méthode qui consiste à ériger un cas particulier en cas général manque de rigueur.

Nul n'a l'intention et les « autorités » moins que quiconque de remettre en question le cadre juridique dans lequel sont établis les rapports entre parents et enseignants à l'école.

Mais, si l'on a des griefs à formuler à propos de la manière dont on ne résout, s'ils se présentent, les problèmes collectifs relatifs à l'école ou à l'ensemble d'une classe, faut-il encore citer des exemples probants.

Si notre auteur avait mené une enquête sérieuse auprès de tous les responsables, elle lui aurait permis de vérifier ses allégations; elle lui aurait permis aussi de redonner sa juste valeur à l'incident qu'il relate.

## POMPES FUNEBRES GENERALES



71, rue Houdan - Sceaux - Tél. 661.03.04

## ambulances

☎ 631.69.22

Santé - Confort - Service

Vente et location

de cannes et béquilles • Matériel médical

**Service municipal - Toutes distances**

175, rue de la Porte de Trivaux 92140 CLAMART

# petites annonces

## La Mairie de Sceaux recrute :

● **Pour son Service des relations publiques et de l'information**, un collaborateur(trice) qui sera plus spécialement chargé(e) de la réalisation du Bulletin Municipal d'Information : participation à la rédaction, secrétariat de rédaction, réalisation technique (après formation appropriée).

Le candidat ou la candidate devra posséder de réelles capacités de rédaction, le sens de l'organisation et du goût pour des tâches réclamant rigueur et méticulosité. Une formation supérieure en lettres serait appréciée.

**Attention !** Le poste à pourvoir exige une grande disponibilité : réunions en soirée assez fréquentes, travail un samedi après-midi sur deux et, exceptionnellement, quelques heures le dimanche.

Adresser lettre de candidature manuscrite avec C.V. détaillé à Monsieur le Maire de Sceaux, Hôtel de Ville, 92330 SCEAUX.

● **Pour son Service comptabilité**, pour une période de 6 mois, un agent de bureau.

Adresser lettre de candidature manuscrite avec C.V. à Monsieur le Maire de Sceaux, Hôtel de Ville, 92330 SCEAUX.

## DEMANDES D'EMPLOIS

Jeune homme, 24 ans, cherche emploi à Sceaux, bureau ou aide-comptable. Tél. 660.21.98 ou 660.85.32.

Jeune femme 31 ans, expérience secrétariat, travail de bureau, cherche travail à domicile. Tél. 660.16.39.

Cherche emploi à Sceaux ou limitrophe, bureau, réception ou vente (références vente, dactylo). Tél. 350.43.67.

Dactylo, employée écritures, cherche travail bureau temps complet ou mi-temps. Disponible immédiatement. Tél. 660.18.56, à partir de 17 h.

## IMMOBILIER

Cherche, pour habitat groupé, à acheter grand terrain boisé à Sceaux de préférence ou limitrophe, avec ou sans maison. Tél. 630.06.47.

Particulier cherche à louer à Sceaux ou Fontenay, pour le 1<sup>er</sup> semestre 1981, 5 pièces. Tél. 660.26.81.

URGENT. Particulier recherche en location 2/3 pièces sur Sceaux et alentours. Faire offre en téléphonant aux heures de bureau au 665.13.88 ou au domicile au 660.53.54.

## VENTES

Vélo Peugeot 5 vitesses, complètement neuf, a roulé seulement 3 km, guidon un peu relevé, acheté en 1978 avec facture de 880 F, à voir. Tél. 702.32.36.

Particulier vend :

- téléviseur couleur Sony « KV 1855 DF », 44 cm : 3 200 F ;
  - mobylette Motobécane 99 Z, 4 600 km, sous garantie : 2 500 F.
- Téléphoner au 702.02.45 (+ répondeur/enregistreur) et 350.67.48, après 20 h.

## DIVERS

Recherche chiot Yorkshire femelle. Tél. 350.49.07, le midi et le soir, après 18 h.

Recherche tous groupes amateurs pour 1<sup>re</sup> promotion (folk, pop, jazz). Tél. 702.02.45 (+ répondeur/enregistreur).

Artisan-transporteur cherche courses toutes distances. Tél. 661.03.86.

## La Croix-Rouge Française recherche infirmières, assistantes sociales, sages-femmes, puéricultrices

intéressées par l'éducation pour la santé. Travail ponctuel à temps partiel, formation assurée. Pour tous renseignements, s'adresser au : Conseil départemental des Hauts-de-Seine de la Croix-Rouge 14, rue de l'Est 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - Tél. 603.52.33.



## office régional de l'habitat

AGENT IMMOBILIER FNAIM = EFFICACITÉ - SÉCURITÉ

153, av. du Gal-Leclerc - 92340 BOURG-LA-REINE ☎ 660.44.66

VENTES  
LOCATIONS  
CONSTRUCTIONS NEUVES



### ANTONY

A proximité du Métro, luxueux pt. imm. 1972, marbre, au milieu de jardins, studio 40 m<sup>2</sup> avec entrée, séjour, cuisine, s. de bns carrelée, w.c., placards, chauff. cent. radiat. park. inclus. Bon placement : 220 000 F.

### SCEAUX Centre

Beau séj., balc., plein sud, entrée, 3 ch., s. de bns + s. d'eau, cuis. équipée, dressing, chauff. central individuel, bel imm. 1974, asc., jardins, garage et park. inclus : 683 000 F.

### CHATENAY-MALABRY

Luxueux pt. imm. 1976 pierre de taille, résid. calme, Métro accessible, appt 130 m<sup>2</sup> + 15 m<sup>2</sup> balc., soit liv. 50 m<sup>2</sup> dble orientation, 3 ch., 2 s. de bns, cuis. équipée, dressing et placards, chauff. cent. radiat., 2 box inclus : 1 270 000 F.

### BOURG-LA-REINE

Près du centre maison tte en pierre taillée, entrée, séj. sud ouvrant s. jardin clos de murs avec marronniers et fruitiers, cuis. équipée chêne. 1<sup>er</sup> ét. : 2 gdes ch. avec 2 s. de bns émaux de Briare et gde fenêtre. 2<sup>e</sup> ét. : 2 ch. mansardées + une plus petite, s. d'eau carrelée, ss-sol, chauff. mazout + coquette maison d'amis ou pour profession : 1 300 000 F.

### L'HAY-LES-ROSES

Maison neuve pierre de taille jamais habitée ds jolie rue calme, living 45 m<sup>2</sup>, portes-fenêtres sur jardin fruitier, cuis. 12 m<sup>2</sup>. 1<sup>er</sup> ét. : 4 ch., s. de bns carrelée céramique + s. d'eau, ss-sol total, garage, maison décorée prête à vivre : 950 000 F, frais réduits à 2% environ.

### L'HAY-LES-ROSES

Près de la Roseraie et de la piscine, pt. imm. de 3 étages donnant s jardins et pav., entrée, séjour, dble balc. sud, 2 ch., s. de bns, cuis., placards, tt est impeccable, ch. cent radiat., parking : 360 000 F.

### SCEAUX Robinson Métro

Quartier calme, pt. imm. récent pierre environné de jardins, gde entrée, liv. dble, 33 m<sup>2</sup>, balc., jolie vue, 3 ch. dt une avec terrasse, s. de bns, s. d'eau, dressing et plac., cuis. carrelée 10 m<sup>2</sup>, appt agréable et propre 610 000 F.

### L'HAY-LES-ROSES

Quartier résid. calme près piscine et écoles, bel imm. récent noyé ds verdure. Gd séj. ouvert s/balc.-terrasse carrelée Ouest, 1 ch., 2 ch. Est, entrée, cuis., s. de bns, plac., parquets chêne, chauff. cent. radiat., park inclus : 527 000 F.

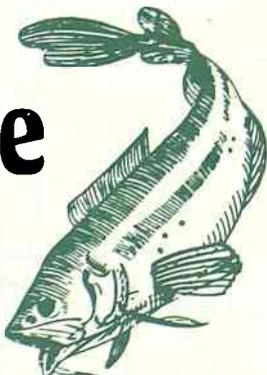
### SCEAUX Parc

Maison grande allure 1 000 m<sup>2</sup> de parc (possible 2 000 m<sup>2</sup>) sur une des plus belles avenues. Réception 80 m<sup>2</sup> + hall, cuis. 20 m<sup>2</sup>, office. 1<sup>er</sup> ét. : 3 vastes ch. + même surface. Au 2<sup>e</sup> ét., ss-sol total + gd garage : 2 650 000 F.

### ANTONY Centre

Jolie rue calme, maison impeccable, séj. triple orientation, plain-pied, terrasse prolongée par jardin, gde cuis. bien équipée s/terrasse, entrée, 2 ch. + lingerie, s. d'eau, chauff. cent. gaz, ss-sol total, garage 2 voit. : 800 000 F.

# poissonnerie AUBIN



17, RUE HOUDAN 92330 SCEAUX  
tél. 350.08.24

## MENUISERIE ~ EBENISTERIE ~ BOIS DETAIL



Restauration de meubles anciens

Aménagement et transformation d'appartements, de locaux industriels et publics

☎ 661-01-25

# Ets. CHATEAU

86, rue Houdan (rue piétonne) 92330 SCEAUX  
accès véhicules : 10, rue Michel Charaire

# service de garde des médecins et pharmaciens

DATES	MÉDECINS	PHARMACIENS
<b>JANVIER</b>		
Dimanche 18...	Dr SILBERT 5, boulevard Colbert..... 661.07.82	Mme GAILLOT 127, rue Houdan..... 702.77.97
Dimanche 25...	Dr VERDON 31, rue des Pépinières..... 702.65.48	M. LEBLANC 51, rue de Bagneux..... 661.10.59
<b>FÉVRIER</b>		
Dimanche 1er...	Dr BENOUAISCH 138, av. du Gal-Leclerc..... 660.74.87	Mme PIQUET-KUNTZ 144 bis, av. du Gal-Leclerc. 350.03.00
Dimanche 8...	Dr BESNARD 74, rue du Lycée..... 661.02.45	Mme LAVERDET 106, rue Houdan..... 661.00.62
Dimanche 15...	Dr BLANC 81, rue Houdan..... 661.17.28	M. VARIN 45, rue Houdan..... 661.00.91
Dimanche 22...	Dr BOUIN 101, rue Houdan..... 702.40.46	Mme PHAN DUYEN 43, rue des Coudrais..... 702.40.44

## En cas d'urgence

<b>POLICE-SECOURS</b> .....	17
	350.27.02
	350.27.03
<b>POMPIERS</b> .....	18
	702.09.38
<b>CENTRE ANTI-POISONS</b> .....	205.63.29
<b>SERVICE D'URGENCE MÉDICAL</b>	
(en cas d'indisponibilité de votre médecin habituel)	
- Médecins urgences - AMU 92 .. 701.09.09	
(c'est en principe un médecin de Sceaux qui se déplacera)	
- S.O.S. - Médecin..... 603.77.44	
<b>SERVICE D'URGENCE DENTAIRE</b> .....	776.25.42
(les dimanches et jours fériés de 9 à 12 heures)	
<b>AMBULANCES NUIT ET JOUR</b> .....	631.69.22
(Service municipal)	
<b>GAZ</b> (Service d'urgence).....	660.87.82
<b>ÉLECTRICITÉ</b> (Service d'urgence).....	677.47.00
<b>TAXI :</b>	
- Bourg-la-Reine..... 661.00.00	
- Montrouge..... 656.94.00	
<b>S.N.C.F.</b> (Renseignements).....	261.50.50

## Ets BESOMBES

### voiture concessionnaire RENAULT

7000 m<sup>2</sup> à votre service en plein cœur de Sceaux

présentation des nouveaux modèles

**FUEGO RENAULT 18 DIESEL R 20 TX**

«**RENAULT : DES VÉHICULES ÉCONOMES DE NAISSANCE**»

**2, rue de Fontenay - Sceaux - Tél. 661.05.50**

(près de la rue piétonnière)

VÉHICULES D'OCCASION GARANTIE OR - SERVICE APRÈS-VENTE  
BOUTIQUE D'ACCESSOIRES - LOCATION SANS CHAUFFEUR

## AU DOMAINE ROYAL

TOUTE L'ALIMENTATION  
dépositaire produits Hédiard et Fauchon

**L'Océan**

ARRIVAGES DIRECTS  
POISSONS ET CRUSTACÉS

61, RUE HOUDAN - 92330 SCEAUX TEL. 661.02.09

## crédit foncier de france

*Nous prêtons aussi pour l'ANCIEN*



pour tous renseignements

3, PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 92330 - SCEAUX  
TEL. 661.14.33

# à Sceaux, du 1<sup>er</sup> au 28 février

1 - 17 h 15, au Centre d'Action Culturelle « Les Gémeaux » (49, avenue Georges-Clemenceau), orchestre de chambre « l'Atelier Musical de France », sous la direction de Daniel Martin : œuvres de Bach et de Britten ; concert organisé par les Amis du Conservatoire de Musique de Bourg-la-Reine/Sceaux.

3 - 14 h 30 et 20 h 30, au Centre d'Action Culturelle « Les Gémeaux » : « Innocent, mon ami », théâtre pour enfants par la Compagnie Dougnac.

4 - 14 h 30, au Centre d'Action Culturelle « Les Gémeaux » : « Innocent, mon ami », théâtre pour enfants par la Compagnie Dougnac.

5 - 9 h 30 et 14 h 30, au Centre d'Action Culturelle « Les Gémeaux » : « Innocent, mon ami », théâtre pour enfants par la Compagnie Dougnac.

5 - 21 h, au Cinéma Trianon (3 bis, rue Marguerite-Renaudin) : l'association « Connaissance du monde » présente « L'Inde, des ahurissantes réalités », film de Vitold de Golish. Prix des places : 19 F.

5 - 21 h, à l'ancienne Mairie (68, rue Houdan) : « Un carrefour pour l'Occident : l'Afrique du Sud », conférence de Georges Devic (adjoint au Directeur du Centre d'Études Nucléaires de Saclay), organisée par le Collège Universitaire Fontenaisien (antenne de Sceaux).

6 - 9 h 30, au Centre d'Action Culturelle « Les Gémeaux » : « Innocent, mon ami », théâtre pour enfants par la Compagnie Dougnac.

6 - 21 h, au Centre d'Action Culturelle « Les Gémeaux » : « La terrasse », film de Scola.

11 - 14 h 30, au Centre d'Action Culturelle « Les Gémeaux » : « Fanfan la Tulipe », film de Christian Jaque.

18 - 14 h 30, au Centre d'Action Culturelle « Les Gémeaux » : « 3 h 10 pour Yuma », film de D. Daves.

18 - 19 h 30, au Centre d'Action Culturelle « Les Gémeaux » : « Black Jack », film de K. Loach.

19 - 15 h, aux Baraquements (95, rue Houdan) : « Vive la femme... libre », conférence de Laurette Veza, professeur à l'Université de Paris III, organisée par le Collège universitaire fontenaisien (antenne de Sceaux).

20 - 21 h, au Centre d'Action Culturelle « Les Gémeaux » : « Michel Hermon », variétés.

21 - Au Centre des Jeunes des Blagis (48, rue de Bagneux) : tournoi de tarot. Renseignements au 702.05.24.

21 - 17 h 30 et 20 h 45, au Centre d'Action Culturelle « Les Gémeaux » : Quintette de cuivres de l'Orchestre National de France, concert donné par l'Association « Samedis Musicaux de Sceaux ».

21 - 17 h, à l'ancienne Mairie (68, rue Houdan) : Grand jeu de loto, organisé par le Comité de quartier Centre-Glaives.

23 - 14 h, au Cinéma Montparnasse-Pathé (74, boulevard du Montparnasse à Paris) : « Stardust Memories », film de Woody Allen ; rencontre-cinéma proposée par l'association « Sceaux-Accueil » ; renseignements auprès de Mme Violette (350.31.36) ou Mme Pinson (702-27.55).

24 et 26 - 14 h 30, au Centre d'Action Culturelle « Les Gémeaux » : « Nous irons tous à Capella », théâtre musical par le Scarface ensemble.

24 - 20 h 30, à la salle des fêtes de Fontenay-aux-Roses (4, avenue de Paris) : « Journal d'Anne Franck » dans une mise en scène de Michel Brochon. Possibilités de réservation à la paroisse Sainte-Bathilde, tél. 661.14.55, de 10 à 12 h et de 16 à 19 h.

27 - A partir de 20 h 30, au Centre Socio-Culturel des Blagis (2, rue du Docteur-Roux) : Tournoi de belote. Renseignements et inscriptions en téléphonant au 660.51.18.

27 et 28 - 21 h, au Centre d'Action Culturelle « Les Gémeaux » : « Nous irons tous à Capella », théâtre musical par le Scarface ensemble.

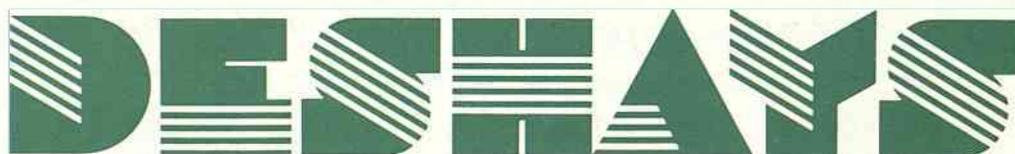
## Expositions

● Jusqu'au 7 février, au Centre des Jeunes des Blagis (48, rue de Bagneux) : exposition de dessins humoristiques « L'humour médical » (patronnée par « Le Panorama du médecin »).

● Du 31 janvier au 20 février, à la Maison des Jeunes et de la Culture (21, rue des Écoles) : exposition de peinture de Michèle Taupin et de Bérandère Hebraut.

● Du 2 au 8 février, au Centre Socio-Culturel des Blagis (2, rue du Docteur-Roux) : exposition des travaux du premier trimestre des participants à l'atelier photo.

## LA CHAUSSERIE



place de l'église SCEAUX



mêmes magasins à :

**ANTONY • CHÂTENAY • CHÂTILLON  
GARE ST. LAZARE • GARE DU NORD**